

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 4.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, laligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 27 JANVIER 1881

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

BIOGRAPHIE

L'HON. ALEXANDRE-RÉNÉ CHAUSSEGROS DE LÉRY

Le Conseil législatif vient de perdre un de ses membres, et Québec un de ses principaux citoyens; l'hon. Alexandre-Réné Chaussegros de Léry est mort à Québec, le 19 décembre, à sa résidence de la rue d'Auteuil, dans la soixante-deuxième année de son âge.

Né le 28 mars 1818, M. de Léry fit ses études au séminaire de Québec; puis, au sortir du collège, il se destina au droit. Il étudia chez Me Louis de Gonzague Bailly, et en 1842, il fut admis à faire partie du barreau de la province de Québec. Néanmoins, les susceptibilités de la loi, les exigences de la clientèle allaient peu à cette nature honnête et tranquille; M. de Léry préféra se livrer à l'exploitation de ses propriétés et de sa seigneurie de Rigaud-Vaudreuil et de Sainte-Barbe-de-la-Famine. En 1850, la découverte de l'or dans la Beauce donna une grande valeur à ces seigneuries. Un heureux concours de circonstances vint alors augmenter la fortune de M. de Léry, et il revint habiter Québec où les honneurs s'empressèrent de le chercher, sans qu'il se donnât même la peine de les solliciter. En 1867, les fondateurs de la Confédération l'appelèrent à représenter la division de Lauzon, au Conseil législatif, et le 13 décembre 1871, il fut nommé sénateur pour cette même division. Pendant quelque temps, M. de Léry fut président de la Compagnie de chemin de fer de Lévis et du Kennébec.

L'honorable M. de Léry appartenait à une des plus nobles, si non à une des plus anciennes familles de la Nouvelle-France. Elle obtint comme suit le droit de porter le nom de Chaussegros. Un roi de France, désarçonné au milieu d'une bataille, ne pouvait plus se remettre en selle. Un de

ses officiers voyant le danger piqué des deux, se pencha, fait à son maître un rempart de son corps, le saisit, l'appuya sur sa botte, le remonta sur son cheval et l'entraîna hors de la mêlée.

—Comment t'appelles-tu, dit le roi?

—Étienne, répartit l'autre.

—Désormais, chevalier, vous vous appellerez Chaussegros, et vos armes seront une botte.

Ainsi raconte la légende, et elle en vaut bien une autre.

Les de Léry sont originaires de Toulon. Le premier qui vint au Canada fut Gaspard Chaussegros; et comme pendant un siècle et demi, et plus, son nom ainsi que celui des siens a été un des plus respectés de la vieille comme de la nouvelle France, on ne saurait trop répéter ce que les de Léry ont fait pour l'honneur et la patrie française.

Gaspard Chaussegros de Léry appartenait à une famille célèbre depuis longtemps dans l'arme du génie. Il fut aide-camp du marquis de Vibray, fut blessé au siège de Toulon en 1706, alla croiser sur les côtes d'Écosse avec l'escadre du marquis de Forbin, et entra peu après dans le régiment de Saalt, avec le grade de capitaine. En 1716, le roi le choisit pour "rétablir et perfectionner les fortifications de Québec et de Montréal, et réparer le fort Saint-Louis qui sert de logement au marquis de Vaudreuil." Mais une fois au pays, le jeune ingénieur devait recevoir des instructions encore plus étendues. Partout on n'entendait que des bruits de guerre. Il construisit ou mit en état de défense les fortifications des Trois-Rivières et les forts de Niagara, de la Pointe-à-la-Chevelure, de Frontenac. Il s'occupa aussi de la création d'usines et de chantiers de construction navale. En 1717 il épousa mademoiselle Marie-Réné le Gardeur de Beauvais; en 1733 il reçoit une concession de deux lieues de front sur trois de profondeur, le long de la rivière Chambly; en 1741 il est fait chevalier de Saint-Louis, et en mars 1756 Gaspard Chaussegros de Léry, meurt à Québec, laissant derrière lui de dignes rejetons de son nom.

Un de ses neveux, Marie-Benoit Chaussegros de Léry fut contre-amiral.

Quant aux fils de Gaspard, l'un d'eux construisit le fort de Gaspard, en Acadie, fut un des défenseurs de l'île Royale, aujourd'hui le Cap Breton, fut fait prisonnier à Louisbourg, et alla mourir capitaine à Cayenne. Un autre, Joseph-Gaspard, une des plus belles figures de l'histoire du Canada, suivit la carrière du génie et débuta par écrire un traité complet sur les fortifications. Il fit la pénible campagne des Chicachas, rétablit le fort de Saint-Frédéric, construisit d'autres ouvrages de défense et mit Montréal à l'abri de toutes surprises. En 1747 il commande le détachement qui va porter la guerre chez les Anglais, les Agniers et les Loups, leur brûle un fort, élève celui de Saint-Jean, et prend une connaissance exacte de tout le littoral entre Montréal et le Détroit. En 1759 Joseph Gaspar est nommé commandant de l'artillerie en remplacement de M. de Beauharnais. L'année suivante, il est dépêché en Acadie, puis expédié en France par le gouverneur de la Jonquière pour expliquer au roi ce qui se passait alors dans les provinces du golfe Saint-Laurent, entre les Anglais et les Français; le voyage

est si rapide qu'il n'a pas même le temps de courir à Toulon, pour y embrasser sa famille. La consigne est là; il faut s'embarquer, et, de retour au pays, Joseph-Gaspard prend part à plusieurs expéditions, commande celle dirigée contre le fort Bull, s'en empare, le rase et détruit 300 bateaux anglais, chargés de provisions. En 1747, il ajoute de nouveaux travaux aux fortifications de Québec, gagne la croix de Saint-Louis à la bataille de Carillon, est blessé à celle des plaines d'Abraham, et est ramassé tout sanglant sur le champ de bataille par sa propre sœur, la mère Sainte-Marie, de l'hôpital-général! Rentré en Europe après ces événements, il passe deux ans, tantôt à Londres, tantôt à Paris et revient définitivement à Québec en 1764. Il est nommé conseiller législatif, prend une part active à ses délibérations et meurt le 11 décembre 1797, laissant de son mariage avec mademoiselle de Brouages, dix-huit enfants, dont onze sont morts en bas âge.

Lors de la cession du pays à l'Angleterre, Louis-Réné Chaussegros de Léry, son fils, ne voulut pas habiter sa patrie. Après avoir brillamment servi dans l'armée de Condé, il revint après dix ans d'absence au Canada, fut nommé capitaine dans les "Royal Canadian Volunteers," puis grand voyer. Le comté de Kent le députa à l'Assemblée législative. En 1813, Louis-Réné est nommé major, puis lieutenant-colonel, et meurt en 1833, laissant quatre enfants qu'il avait eus de son mariage avec mademoiselle Charlotte de Boucherville. Le seul de ses fils survivant, le vicomte Charles-Auguste Chaussegros de Léry, habite présentement l'Italie.

Voilà pour la branche aînée. La cadette à laquelle appartenait l'hon. Alexandre-Réné Chaussegros de Léry, ne fut pas moins distinguée. Elle descend de Charles-Etienne Chaussegros de Léry, quatrième fils de J.-G. de Léry.

Charles-Etienne fut le seul qui resta à Québec, après la cession. Il épouse mademoiselle Fraser, prend part à la guerre de 1812, est nommé député quartier-maître puis quartier-maître-général.

Un de ses frères, Alexandre-André-Victor, meurt colonel du génie à la Gualoupe; un autre, Gaspard-Roch-Georges, est fait lieutenant du génie à l'armée de Condé et est décoré des ordres du Lys et de saint Louis. Plus tard, il se retire en Russie, est nommé précepteur des enfants du Czar et meurt à Gradno, en 1831, comblé d'honneurs et d'années.

Le troisième, François-Joseph, qui est le plus célèbre, sert pendant quarante-six ans, fait trente-cinq campagnes et assiste à soixante-dix batailles. Napoléon Ier le fait baron, général de division du génie, et grand officier de la Légion d'honneur. La Restauration, à son tour, le crée vicomte et grand-croix de la Légion d'honneur. Ce fut le général de Léry qui défendit victorieusement Balajoz contre le marquis de Beresford, puis contre Wellington. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Étoile. Il est mort en 1824, à la veille d'être promu maréchal de France. Il avait épousé la fille du maréchal Kellermann, du : de Valmy, et n'eut qu'un fils, le vicomte Gustave de Léry, qui fut colonel du 49^e de ligne, et qui est mort sans laisser de postérité.

Quant à Charles-Etienne, resté seul au Canada, il fut nommé membre du Conseil

Exécutif, puis il fut appelé à faire partie du Conseil spécial. Il eut sept enfants, dont quatre moururent dans la fleur de l'âge. Les principaux furent Charles-Joseph, seigneur de Rigaud-Vaudreuil, maire de Saint-François et préfet du comté de Beauce, décédé en 1864, à l'âge de 63 ans, et l'hon. Alexandre-Réné, dont nous regrettons aujourd'hui la perte.

M. de Léry a épousé, en 1844, mademoiselle Catherine-Charlotte Couillard de l'Espinau, dont il a eu plusieurs enfants, qui sont tous appelés à porter dignement le grand nom que leur ont légué les aïeux.

Bienveillant, affable, grand air du siècle dernier, profil bourbonien, œil doux, fin causeur, ami des humbles et des pauvres, ayant toujours une bonne parole ou une excuse pour autrui, l'hon. Alexandre-Réné Chaussegros de Léry était par excellence le type du vrai gentilhomme canadien. Sa vie fut toute consacrée aux siens. A ses ancêtres les cris de guerre, les chants de victoire, les enivrements du combat; à lui les douceurs et les vertus du foyer domestique. C'est là qu'il s'est éteint doucement au milieu des siens, leur laissant le souvenir d'une vie consacrée au bien et à son pays. L'hon. M. de Léry repose maintenant à Saint-François de la Beauce, dans le caveau seigneurial, où dorment déjà plusieurs des siens.

En voyant sur le parcours du funèbre cortège les magasins se fermer en signe de deuil, les paysans accourir de toutes parts pour rendre leurs derniers devoirs à leur seigneur, on pouvait se faire une idée de la popularité dont jouissait l'hon. M. de Léry. Les anciens de la Beauce avaient tenu à porter eux-mêmes le cercueil jusqu'à l'église, et, touchante coïncidence, parmi eux se trouvaient plusieurs vieillards qui avaient rendu les mêmes honneurs au père du défunt.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

NOS GRAVURES

Sérieux accident à Montréal—Deux jeunes gens, MM. Guy et Fraser, ont failli se faire tuer en glissant, ces jours derniers, sur la côte Bréhaut. La côte est très escarpée et dangereuse. La traîne sauvage, dans laquelle les deux jeunes gens étaient, ayant dévié de la voie ordinaire, alla se briser en morceaux sur une clôture. On cru que les deux pauvres garçons étaient morts, mais ils n'étaient que blessés, et maintenant ils sont hors de danger.

Le juge en chef Moss.—La province d'Ontario vient de perdre l'un de ses hommes les plus distingués, M. le juge en chef Moss. Le défunt était né en 1836; il n'avait donc que quarante cinq ans, lorsqu'il est mort. Il fut nommé juge en chef de la Cour d'appel à la place du juge Draper, à l'âge de 41 ans. En 1872 il avait refusé d'être juge de la Cour de chancellerie. En 1873 il fut élu dans la division ouest de Toronto et siégea dans le parlement fédéral jusqu'en 1875. C'était un ami de M. Blake; il fut son rival au barreau.

Solutions de trois cas proposés par M. L.-O. David sur l'influence spirituelle indue

I

Nous voyons avec plaisir que M. L.-O. David, rédacteur-propriétaire de la *Tribune de Montréal*, a lu avec intérêt les articles que nous avons écrits sur la question de l'influence spirituelle indue, et qu'il en trouve le fond solide et la forme convenable. Nous en sommes heureux, et nous avons la confiance qu'étant d'accord sur les principes, nous arriverons facilement à nous entendre sur l'application qu'il en faut faire aux divers cas qu'il propose.

Nous le remercions sincèrement de nous avoir exposé les difficultés qu'il trouve dans la pratique, à se conformer à ces principes de l'Eglise et à suivre les règles qu'elle trace à ses enfants sur ces points si épineux et pourtant si importants, des rapports fondamentaux de l'Eglise et de l'Etat. Sans aucun doute, c'est de la connaissance exacte et de l'intelligence complète de ces principes, et de la bonne volonté à les suivre que dépend la concorde et la paix entre la société religieuse et la société civile, entre le Sacerdoce et l'Empire. C'est en rendant fidèlement à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu que les citoyens à quelque parti politique et à quelque croyance religieuse qu'ils appartiennent, s'entendent facilement sur le respect dû à la liberté religieuse et à la liberté civile de chacun, et qu'ils verront avec bonheur l'harmonie et la bonne entente régner partout.

Voici les cas que nous propose M. L.-O. David.

IER CAS

« Comment le candidat qui se sera en vain adressé à l'Evêque pendant l'élection, pourra-t-il obtenir la réparation du tort que les prêtres du comté lui auront fait en forçant les électeurs à voter contre lui.

II

EXAMEN DE L'EXPOSÉ DU CAS PROPOSÉ

Nous devons sans doute prendre le cas tel qu'il est proposé, et en donner la solution demandée. Mais avant que de donner cette solution, il sera utile d'en étudier l'exposé, et de mettre un peu en lumière ce qu'il laisse dans l'ombre. Nous dirons d'abord que ce cas ne s'est pas encore présenté dans le pays, et qu'il ne s'y présentera jamais, nous en avons la confiance. Nous admettons qu'à la vérité il est dans l'ordre des choses possibles, mais nous ne croyons pas qu'il soit dans l'ordre des choses probables.

En effet, il n'est point probable, que tout un collège électoral, composé d'hommes honnêtes, que tous les prêtres de ce comté, avec leur évêque en tête, s'entendent ensemble pour repousser injustement un candidat honnête et bien qualifié pour promouvoir et défendre dans la législation leurs intérêts religieux et civils, comme le demande le 4^{ème} concile de Québec! Il est évident qu'un tel cas est purement hypothétique, et nullement probable.

Il faut donc que ce candidat se fasse illusion, et qu'il ne soit pas aussi bien qualifié aux yeux des électeurs qu'il le croit lui-même. Il faut donc aussi que les prêtres de ce comté, pour en venir à forcer leurs paroissiens par les moyens spirituels à leur disposition, à voter contre ce candidat, aient jugé comme les électeurs, qu'il n'a pas les qualifications voulues pour faire un bon député. Il faut donc enfin que l'évêque lui-même qui n'a pu se rendre à la demande de cet infortuné candidat, d'obliger ces prêtres à réparer le tort qu'ils lui ont fait, en forçant les électeurs à voter contre lui, ait jugé comme les électeurs et les prêtres de ce comté, que ce candidat n'était pas duement qualifié pour faire un bon représentant. Voici donc à quoi se réduit le cas en question d'après l'exposé même qui en est fait : un candidat malheureux se croyant parfaitement qualifié pour faire un bon représentant, (et quel candidat qui ne se croit pas ainsi qualifié!) se voit repoussé 1^o par les électeurs, 2^o par les prêtres du comté, 3^o par l'évêque

qui tous le jugent mal qualifié, ne peut s'expliquer comment il se fait que ces trois juges, électeurs, prêtres et évêque, ne voient pas, du même oeil que lui les aptitudes, les capacités et toutes les qualifications qu'il croit avoir pour être un député propre à faire l'honneur et le bien du comté auquel il offre ses services. Dans sa mauvaise humeur, il pense que tous, électeurs, prêtres et évêque se trompent et que lui seul a raison; il va même jusqu'à croire qu'ils sont de mauvaise foi, que les électeurs n'ont pas obéi aux injonctions de leurs consciences en suivant la direction de leurs pasteurs, que les prêtres du comté ont été infidèles à leur ministère sacré et qu'ils ont forcé injustement les électeurs à voter contre lui et que l'évêque qui a refusé d'admettre les conclusions de son plaidoyer, lui a fait un déni de justice qui ne lui laisse plus d'espoir dans le recours aux tribunaux ecclésiastiques.

Voilà comment nous comprenons ce cas de cas de conscience, d'après les données mêmes qui en sont exposées.

Cependant M. L.-O. David, suppose que ce candidat qui croit ainsi avoir raison contre tous, a véritablement raison, et que les électeurs, et les prêtres du comté et l'évêque du diocèse, l'ont réellement traité avec injustice, il demande comment ce candidat pourra obtenir la réparation du tort que les prêtres du comté lui ont fait en forçant les électeurs à voter contre lui?

III

SOLUTION

Nous le répétons, nous devons prendre le cas tel qu'il est posé et lui donner la solution demandée. Or rien n'est plus facile. Nous la trouvons clairement donnée par les évêques de la province dans leur lettre pastorale du 22 septembre 1875. Voici ce que nous y lisons :

« L'on objectera peut-être que le prêtre est exposé comme tout autre homme, à dépasser les limites qui lui sont assignées et qu'alors c'est à l'Etat à le faire rentrer dans le devoir.

« A cela nous répondrons d'abord que c'est faire gratuitement injure à l'Eglise entière que de supposer qu'il n'y a pas dans sa hiérarchie un remède à l'injustice ou à l'erreur d'un de ses ministres. En effet, l'Eglise a ses tribunaux régulièrement constitués, et si quelqu'un croit avoir droit de se plaindre d'un ministre de l'Eglise, ce n'est pas au tribunal civil qu'il doit le citer, mais bien au tribunal ecclésiastique, seul compétent à juger la doctrine et les actes du Prêtre.

Voilà donc un premier point très important décidé, dans le cas qui nous occupe; c'est que le mal dont se plaint le candidat en question a son remède dans la société religieuse, et non dans la société civile. Cette décision des évêques découle évidemment de la nature même de l'Eglise que son divin Fondateur a constituée sous forme de société parfaite en elle-même, distincte et indépendante de la société civile. Les principes, M. L.-O. David ne les conteste pas; il les admet sans doute avec la même conviction que nous. Mais ce qui l'embarrasse, c'est l'efficacité des moyens dont l'Eglise dispose pour les appliquer dans la pratique et rendre justice au candidat qui se plaint, et qui vient demander réparation de l'injustice que les prêtres du comté ont commise à son égard.

Voici ce que disent les mêmes évêques sur ce point : « Une société ne peut subsister si elle n'a des lois, et par conséquent des législateurs, des juges, et une puissance propre de faire respecter ses lois; l'Eglise a donc nécessairement reçu de son Fondateur, autorité sur ses enfants pour maintenir l'ordre et l'unité. Nier cette autorité, ce serait nier la sagesse du Fils de Dieu.

Il y a donc dans l'Eglise tout ce qu'il faut pour rendre justice à ses enfants laïques comme prêtres, et le remède que cherche M. L.-O. David se trouve donc dans l'ordre religieux comme dans l'ordre civil, c'est-à-dire en remontant d'un tribunal à l'autre jusqu'au tribunal suprême

et final qui est le Pape dans l'Eglise et le Souverain dans l'Etat. Les juges des cas de conscience dans l'Eglise sont : 1^o. Le curé dans sa paroisse; 2^o. L'évêque dans son diocèse; 3^o. L'archevêque dans sa province; 4^o. Le Pape dans l'univers entier. Il est le juge suprême et infaillible en tout ce qui se rattache à la foi et aux mœurs.

Nous disons donc à M. L.-O. David, si le candidat en question croit que les curés du comté lui ont fait tort, et qu'ils ont forcé injustement les électeurs à voter contre lui; que l'évêque du diocèse a refusé à tort de lui rendre justice, qu'il s'adresse au tribunal de l'archevêque, et, s'il le faut, qu'il porte sa plainte jusqu'au tribunal du Souverain Pontife; là, il a la certitude de trouver infailliblement la justice.

N'est-ce pas ainsi que procèdent les citoyens dans l'ordre civil? Quand ils se croient lésés devant les tribunaux de 1^{ère} et 2^e instance, ne vont-ils pas demander la justice qu'ils croient leur être due aux tribunaux supérieurs et même jusqu'au conseil privé de la Reine, qui lui sans être infaillible, est cependant regardé comme tel en fait, attendu qu'il n'existe pas de tribunal supérieur pour constater qu'il s'est trompé.

S'il y a une différence entre ces deux ordres de tribunaux, elle est toute en faveur des tribunaux, ecclésiastiques; c'est que le recours y est plus facile, plus expéditif, et surtout moins dispendieux.

Et quand l'affaire est portée au tribunal suprême, les intéressés ont la certitude que la sentence rendue en dernier ressort est infailliblement conforme aux règles de la justice, tandis qu'au conseil privé du Souverain, il faut qu'ils l'admettent en fait sans en avoir la certitude.

Ainsi l'archevêque, et au besoin le pape, décideront sûrement le cas de ce candidat malheureux; s'ils décident que les prêtres du comté n'ont fait que leur devoir en forçant par les peines spirituelles les électeurs à voter contre lui, ce qui peut arriver en certains cas, comme l'ont solennellement déclaré les évêques, il devra accepter avec soumission ce jugement et s'en taire, étant assuré qu'il s'est fait illusion et qu'il s'est trompé. Si au contraire, l'archevêque ou le pape décident que ces curés et l'évêque ont manqué à leur devoir, que le candidat soit tranquille, ils sauront bien trouver le moyen de leur faire réparer le tort injuste qu'ils lui auront causé.

Telle est la solution qu'il convient de donner au cas proposé. Nous le croyons conforme aux principes de l'Eglise et par conséquent de la justice et du bon sens.

IV

SECOND CAS

« Comment l'évêque, lors même qu'il le voudrait, pourrait-il forcer ces prêtres à réparer le tort causé à ce candidat, à lui donner le siège dont ils l'auraient privé par des moyens injustes.

Ce deuxième cas est un corollaire du premier. Il suppose que l'évêque a admis les conclusions du plaidoyer que le candidat malheureux a fait devant son tribunal, et qu'il a reconnu en fait que les prêtres du comté ont fait perdre injustement à ce candidat le siège que le vote des électeurs lui auraient donné, si ces électeurs n'avaient pas été forcés injustement par ces prêtres à voter contre lui. M. L.-O. David semble croire que le tribunal ecclésiastique n'a aucun moyen de réparer ce mal; et il nous demande de lui faire connaître comment l'évêque pourra forcer ses prêtres à restituer au candidat malheureux le siège qu'ils lui ont fait perdre injustement par leur faute.

Examinons d'abord comment le prêtre peut agir sur l'électeur, gêner sa liberté, et le forcer à voter contrairement à son devoir.

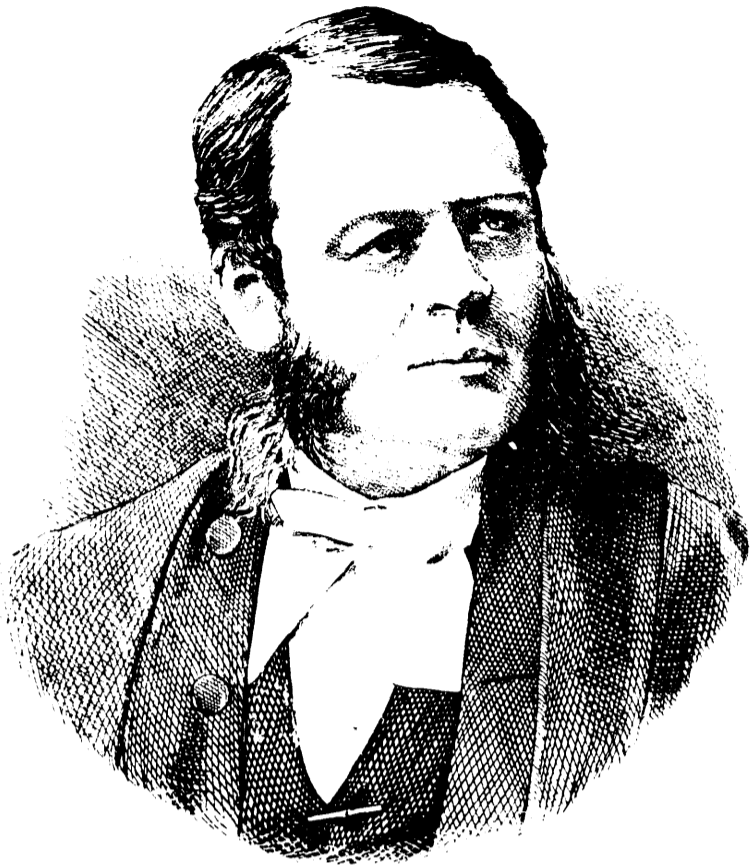
Dans l'étude que nous venons de faire sur l'influence spirituelle indue, nous avons vu qu'il y a une distinction bien importante à faire dans les actes du prêtre, lorsqu'il agit comme *citoyen* et lorsqu'il agit comme *ministre sacré*, ce sont les *actes civils*, ou du prêtre agissant en sa

qualité de citoyen, et les *actes sacerdotaux*, ou du prêtre agissant en sa qualité de ministre sacré. Les premiers étant des actes que le citoyen laïque peut accomplir comme le citoyen prêtre, peuvent tomber par leur nature sous la juridiction des tribunaux civils, sauf ce que l'Eglise prescrit en pareil cas pour sauvegarder l'immunité personnelle du prêtre. L'évêque, quand il y a des raisons, permet facilement aux fidèles de soumettre ces actes civils du prêtre au jugement des tribunaux civils qui les décident alors comme ceux des autres citoyens. Il ne saurait donc y avoir de difficulté en ce cas. Par exemple, si les prêtres du comté avaient offert de l'argent aux électeurs pour les engager à voter contre le candidat malheureux, l'évêque l'autoriserait facilement sans doute, après avoir constaté le fait, à les citer devant le tribunal civil pour en obtenir la justice et la protection que la loi civile lui accorde.

Nous sommes heureux d'avoir à constater ici un fait bien honorable pour le clergé de la province : c'est que dans toutes les poursuites passionnées dont il a été l'objet au sujet des élections, ses adversaires les plus décidés n'ont jamais pu prouver contre lui une violation de loi dans ses actes comme citoyen. Tous sont donc forcés de reconnaître que les prêtres sont de bons citoyens, fidèles observateurs de la loi civile.

Les seconds sont les actes que le prêtre accomplit en sa qualité de ministre sacré, et que les laïques sont dans l'impossibilité de faire, parce que ces actes requièrent le caractère sacerdotal dans celui qui les accomplit. Or ces actes sacerdotaux sont essentiellement spirituels et du domaine religieux, et en conséquence ils échappent par leur nature même à la juridiction du pouvoir civil qui ne s'étend qu'au domaine temporel. Jamais l'Eglise ne pourra consentir à les soumettre au jugement des tribunaux civils, qui sont radicalement incompétents à les juger. C'est sans doute l'influence de ces actes sacerdotaux sur les électeurs qui embarrasse M. L.-O. David qui croit par erreur que cette influence peut quelquefois détruire la liberté des électeurs et les forcer injustement à voter contre leur conscience. Qu'il se rassure, il n'en est rien; l'oppression dans le seul domaine de la conscience, comme le dit le savant abbé Moulard, est impossible, et l'obéissance de la part des fidèles est essentiellement libre, le clergé ne peut contraindre personne à être ou à demeurer catholique. Mais, dira-t-on, les prêtres peuvent quelquefois abuser de leur ministère sacré, et susciter mal-à-propos dans la conscience des fidèles par les menaces des peines spirituelles et des jugements de Dieu des craintes et terreurs qui leur ôtent moralement leur liberté! On peut encore se rassurer sur ce chapitre, l'Eglise est la plus parfaite de toutes les sociétés, et elle a des règles sagement établies pour maintenir les prêtres comme les simples fidèles dans le juste accomplissement de leurs devoirs, et notamment sur les élections. Voici en effet ce que nous lisons dans le 4^{ème} concile de Québec sur ce point. Les Pères de ce concile après avoir rappelé aux pasteurs l'obligation de s'opposer aux désordres des élections et leur avoir tracé la ligne de conduite qu'ils doivent suivre en ces circonstances difficiles, ajoutent : « Que les pasteurs comme de fidèles ministres de Jésus-Christ enseignent ces devoirs (des élections) à leur peuple; qu'ils insistent sur ces devoirs en toute charité et patience, mais qu'ils s'en tiennent là; et qu'ils n'aillent pas plus loin, dans les circonstances ordinaires. Et, s'il survient quelques circonstances particulières et extraordinaires, qu'ils se gardent bien de ne rien entreprendre sans consulter l'évêque.

Si donc il arrive que quelque fidèle trouve que son curé tombe dans l'exagération, qu'il dépasse les limites qui lui sont tracées, ou qu'il soit trop sévère, et qu'il leur impose des obligations trop onéreuses, ou des défenses mal-à-propos sous peine de refus des sacrements ou autres peines spirituelles, etc., le remède est à la portée de tout le monde. L'Eglise laisse



LE JUGE MOSS



MR. DE LERY



LE RETOUR DE LA CHASSE DANS LES FORÊTS DU CANADA

pleine et entière liberté à ses enfants de s'adresser à tout prêtre approuvé pour la direction de sa conscience.

Tout fidèle donc, électeur ou candidat, qui croit que son curé fait erreur et s'écarte des véritables règles dans la direction à donner à ses paroissiens au sujet du choix qu'ils ont à faire d'un député, peut s'assurer avec la plus grande facilité de ce qui en est, en s'adressant à quelque autre prêtre éclairé, et surtout à son évêque, et mettre ainsi sa conscience en sûreté et sauvegarder la pleine et entière liberté de son vote. Voilà donc comment la prépondérante influence spirituelle-indue du prêtre sur les électeurs, se trouve réduite à néant par la prévoyance et la sagesse de l'Eglise. Mais si aucun des électeurs et le candidat lui-même qui se croit lésé, n'en font rien, s'ils ne s'inquiètent nullement de recourir à l'évêque ou à quelque prêtre capable de les éclairer, ils n'ont pas plus le droit de se plaindre de leur pasteur ou de leur évêque, que le malade qui ne voudrait ni suivre la direction, ni prendre les remèdes prescrits par son médecin, n'aurait le droit de se plaindre de ce médecin. La conduite tracée par le curé à ses paroissiens au temps des élections est le jugement en première instance rendu au meilleur de sa conscience; que si quelqu'un n'en est pas satisfait, il a toute liberté de s'adresser au tribunal supérieur. S'il néglige de le faire, c'est qu'il accepte alors le jugement de son curé comme satisfaisant pour sa conscience et sa liberté, et il n'est pas plus admissible à venir porter des plaintes après l'élection, qu'un plaideur dans l'ordre civil n'est admissible à porter sa cause en appel, lors que par sa négligence et sa pure faute il a laissé écouler le temps que lui donnait la loi pour faire cet appel: s'il croit avoir quelque dommage à en souffrir, il n'a plus à s'en prendre qu'à lui-même, et il n'a aucun droit de se plaindre du tribunal en première instance ni du tribunal en seconde instance. Ainsi, les électeurs et les candidats qui ont négligé les moyens que leur donnait l'Eglise de redresser leurs griefs tandis que c'était le temps, n'ont plus aussi eux qu'à s'en prendre à eux mêmes, et ils n'ont aucun droit de se plaindre de leur curé ou de leur évêque qui ont fait consciencieusement leur devoir.

Telle est la solution que l'on doit donner au second cas proposé par M. L.-O. David.

V

3IÈME CAS

“ Un individu accusé publiquement d'un crime par un prêtre dans la chaire, a-t-il d'autre moyen, pour obtenir la réparation du mal matériel que ce prêtre lui aurait fait, que de s'adresser aux tribunaux (civils), et n'a-t-il pas le droit d'exercer le recours que la loi lui donne? Le candidat à qui le prêtre fait un dommage plus considérable n'est-il pas dans le même cas, et n'a-t-il pas les mêmes droits?”

Comme on le voit, il s'agit ici d'un prêtre qui abuse de son ministère, et qui profite de sa position en chaire pour dire aux fidèles qu'il doit instruire de la parole de Dieu, des choses qui peuvent nuire à la réputation de quelques-uns d'entre eux, et même les accuser de crime. C'est donc un cas d'abus de la part d'un prêtre dans l'exercice du saint ministère. Nous avons traité cette question dans un paragraphe spécial de notre étude sur l'influence spirituelle induite, intitulé: “ Des appels comme d'abus,” et nous y avons démontré que l'Eglise s'est toujours opposée aux prétentions du pouvoir civil de soumettre ces cas à ses tribunaux. Non jamais l'Eglise ne consentira à soumettre ce qui se dit dans la chaire sacrée à l'examen des tribunaux laïcs car l'immunité du saint ministère est de droit naturel et divin et il échappe absolument à la juridiction du pouvoir civil.

C'est donc devant le tribunal ecclésiastique que le cas proposé doit être porté. Quand ce tribunal aura constaté l'abus, il jugera par quels moyens le délinquant pourra être amené le plus efficacement à réparer le mal qu'il a fait, l'injure et le

tort qu'il a causés à cet individu, et à ce candidat. Si les moyens dont ce tribunal peut disposer sont insuffisants, comme la faute commise est de sa nature un acte civil du prêtre, il autorisera au besoin les plaignants à s'adresser aux tribunaux civils pour en obtenir toute la réparation à laquelle la loi leur donne droit, et pour ce qui est de la faute personnelle de ce prêtre, il sera jugé conformément aux règles canoniques.

Telle est la règle que tous les fidèles doivent suivre dans ces pénibles circonstances, et tout le monde admettra qu'elle est très sage et en même temps très juste. Elle peut prévenir des scandales fort regrettables, et elle donne aux fidèles toute la garantie qu'ils peuvent désirer pour la protection de leurs droits et la réparation des dommages que pourrait leur avoir causés un prêtre qui aurait eu le malheur de tomber dans ces excès.

Nous avons la confiance que ces réponses aux questions de M. L.-O. David pourront aplanir les difficultés qu'il rencontraient à la solution juste et équitable pour tous les intéressés, de ces cas épineux. Nous croyons sincèrement qu'elles sauvegardent également les droits de l'Eglise et de l'Etat, et que fidèlement mises en pratique elles sauvegarderont aussi efficacement la liberté religieuse et civile du clergé et des citoyens. Il en résultera un grand bien pour tout le monde, celui de la bonne entente et de l'union la plus parfaite entre les prêtres et les fidèles, ce qui de l'aveu de tous a toujours fait notre force dans le passé, et peut seul assurer notre avenir national en ce pays.

S'il restait encore quelques doutes à ce Monsieur, nous le prions de nous les exposer et nous ferons avec plaisir notre possible pour les éclaircir.

Nous espérons qu'il voudra bien joindre ses efforts aux nôtres pour demander le rappel ou l'amendement convenable d'une loi qui au jugement de nos évêques, de notre clergé et de tous les catholiques les plus éclairés porte une grave atteinte à la liberté de l'Eglise en cette province.

Nous prions en même temps tous les véritables amis de la liberté religieuse et civile en ce pays, et spécialement les journalistes de vouloir bien lire notre étude sur l'influence spirituelle-indue, et d'en reproduire dans leurs journaux ce qu'ils croiront le plus propre à éclairer leurs lecteurs, sur ces matières si peu connues même des personnes instruites.

Tous ensemble insistons auprès du gouvernement pour en obtenir le changement demandé par les évêques de la province depuis plus de deux ans, sur ce point important de notre législation.

La dernière guerre que l'Angleterre a eue à soutenir contre l'Afghanistan, lui a coûté, dit-on, 17,000,000 louis sterling.

* *

L'automne prochain, on espère que les citoyens de Nicolet entendront le sifflet de la locomotive du chemin de fer du lac Champlain et du Saint-Laurent.

* *

On annonce que les Indiens d'Okla auront de nouveau leur procès à Aylmer au prochain terme criminel dans ce district.

* *

Des informations reçues de Londres disent que le gouvernement impérial appréhende une guerre prochaine entre la Grèce et la Turquie.

* *

Le maire MacIntosh prétend que la population d'Ottawa est de 24,025 âmes. La dette civique est de \$1,627,330. Les propriétés exemptes de taxes y compris les édifices parlementaires, ont une valeur de \$10,425,750. Le revenu de la cité pour 1881 est estimé à \$262,000.

SANS AUCUN DOUTE. — Afin qu'il n'y ait point d'erreurs nous tenons à faire savoir que la place du bon marché, pour chapeaux et fourrures: c'est chez Dubuc, Desautels & Cie, 217, rue Notre-Dame, là où le gros chien est à la porte.

LE CHEMIN DE LA FORTUNE

(Suite du Pays de l'Or)

PAR HENRI CONSCIENCE

X

LE DÉSESPOIR

Il faisait grand jour lorsque Jean Creps s'éveilla sous l'impression de la lumière. Il vit que Roozeman aussi avait déjà ouvert les yeux, et, comme il ne savait pas que son ami avait souffert pendant la nuit d'une fièvre dangereuse, il se réjouit de son apparente guérison.

Tous deux se levèrent et sortirent de la tente, dans la ferme espoir qu'ils trouveraient Donat près du feu; mais le feu était éteint, et, de quelque côté qu'ils laissent errer leur regard ils ne découvrirent pas leur compagnon. Peu à peu, ils furent pris d'une grande inquiétude. Que pouvait-il s'être passé? Kwik les avait-il abandonnés à leur sort terrible? Impossible, il était le dévouement et la générosité même. Etait-il sorti la nuit de la tente pour chercher de l'eau? L'avait-on enlevé ou était-il devenu la proie d'une bête féroce? Maintenant, ils sentaient toute la valeur du naïf villageois, qui portait dans le cœur, sous les apparences de l'ignorance et de l'indécision, un trésor de force innée et de courage invincible. Qu'allaient-ils devenir sans ce puissant appui?

Quelques sons lointains, dans lesquels ils crurent reconnaître la voix de Donat, répondirent au coup de pistolet. Ils jetèrent des cris de joie et regardèrent autour d'eux; mais quoiqu'ils entendissent encore la voix à plusieurs reprises, ils ne pouvaient découvrir l'endroit d'où elle venait. Ils marchèrent cependant vers le bord de la vallée où la croupe des montagnes était couronnée de gros sapins et de cyprès.

Un nouveau cri leur fit lever la tête. Ils virent de loin leur ami Donat au sommet d'un des plus hauts sapins. Ils ne l'eussent pas reconnu d'abord, parce que, à trois cents pieds au-dessus du sol de la vallée, il ne paraissait pas plus grand qu'un lapin, mais il agitait son chapeau et criait sans cesse pour les saluer.

Avant qu'ils eussent atteint le pied de la montagne, Donat accourut à eux. Il riait, sautait et gambadait en entourant de ses deux mains une chose dont la possession semblait le transporter d'une joie extrême.

— Ah! ah! un déjeuner, un succulent déjeuner, s'écria-t-il. J'en ai rêvé cette nuit. Nous allons faire bombance. Ce sera une fête!

Et il ouvrit sous leurs yeux un nid d'oiseau, dans lequel se trouvait six œufs, un peu plus gros que des œufs de pigeon.

— Venez, dit-il, venez près du feu! Cela nous fera du bien et nous restaurera. Qui croirait que le buffet est ici dans les airs? Je viens de grimper sur un arbre un arbre si haut que je n'osais plus regarder en bas. La terre tournait et dansait autour de moi; si je n'avais pas fermé les yeux, je n'aurais plus faim, sovez en sûrs.

Ses amis lui dirent combien son absence les avait effrayés.

— Tenez, je n'avais pas pensé à cela, répondit-il; que perdrait-on à moi? Je vous remercie cependant de votre bonne amitié. Les sénévés pèsent encore sur mon estomac comme un boulet de canon; je les sens se remuer dans mon corps à chaque pas que je fais. J'ai dormi d'un sommeil inquiet; j'étais éveillé avant le jour. Dans l'espoir de pouvoir tirer quelque gibier, je suis allé dans le bois. Je n'ai rien aperçu que deux grands oiseaux qui volaient à plus de cent pieds de hauteur, autour de la cime d'un arbre, et faisaient entendre par leurs cris qu'ils avaient leur nid là. A qui le disaient-ils? Les paysans connaissent cette langue. Je suis resté longtemps sur l'arbre et près du nid, pensant que je pourrais peut-être tuer ou

prendre le père ou la mère, ou tous les deux, mais je ne les ai plus revus.

Ils étaient revenus à la tente. On fit du feu et Donat mit les œufs avec un peu d'eau dans la marmite. En un instant, les œufs furent cuits. Comme ils allaient manger, Donat prit la marmite et dit:

— Les œufs m'appartiennent; j'en suis le maître et je réclame le droit de les partager comme bon me semble. Si quelqu'un ose faire une observation, je serai triste et mécontent.

— Fais à ta guise, Donat, répondirent ses amis.

Il partagea les œufs en trois parties inégales et dit:

— Voici trois œufs pour Victor et deux pour M. Creps. L'autre, je le garde pour moi, afin d'en connaître le goût.

Malgré leur promesse, ses amis amis refusèrent ce sacrifice; mais quoi qu'ils fissent, il resta inexorable.

— Bien! bien! s'écria-t-il, ne perdons pas de temps. C'est pour que tout soit égal entre nous que je fais les parts inégales. Vous avez vos estomacs de la ville, vous ne pouvez manger de la verdure. Les sénévés ne sont pas appétissants; mais ils l'estent bien et, en fin de compte, il en restera toujours quelque chose dans mon corps. Si je mangeais maintenant autant d'œufs que vous, je serais doublement nourri; cela ne serait pas loyal.

Ses camarades se laissèrent convaincre et acceptèrent les œufs.

Donat regarda avec une attention inquiète la physionomie de Victor, sur laquelle la fièvre avait laissé des traces de mauvais augure. En une seule nuit, le pauvre jeune homme était très amaigri, ou du moins ses joues étaient creuses, ridées et jaunes, tandis que le blanc de ses yeux semblait couvert de petites veines gonflées de sang.

Quoique évidemment enclin au silence, Victor répondit aux questions de ses amis aussi gaiement qu'il put et il les assura avec un doux sourire qu'il se croyait en état de continuer le voyage. Donat ni Victor ne parlèrent de la fièvre. Ils ne voulaient pas effrayer inutilement Jean Creps et espéraient d'ailleurs que cet accès avait été passager et ne reviendrait plus.

Ils plièrent la toile de leur tente, prièrent leurs sacs et partirent.

Après une heure de marche par monts et par vaux, ils arrivèrent à une grande vallée couverte de bouquets d'arbres épars, de petits bois et de hautes herbes. L'aspect des végétaux commençait à changer, seulement au sommet des collines se montraient encore des cèdres et des cyprès; dans le vallon les arbres ressemblaient plutôt à ceux que les chercheurs d'or avaient vus dans la vallée du Sacramento. Cela les réjouit, en leur donnant la conviction qu'ils avaient suivi la bonne route et qu'ils avaient descendu la sierra Nevada toujours du côté de la mer.

Victor ne parlait plus, il était excessivement fatigué et acceptait sans résistance l'aide de Donat, qui le tenait par le bras et le soutenait, en marchant, avec tant de force, qu'il le levait presque de terre. Jean Creps remarquait bien jusqu'à quel point son maheureux camarade était affaibli; mais, convaincu que leur salut pouvait dépendre de la rapidité de leur marche, il cachait son inquiétude et sa pitié et tâchait de lui inspirer du courage.

Leur joie fut encore plus grande lorsqu'ils remarquèrent sur le gazon des traces de pieds d'hommes. Ils ne pouvaient distinguer la forme de ces empreintes; mais l'avoine sauvage piétinée en cet endroit indiquait que toute une troupe de voyageurs y avait passé depuis peu.

Cette vue redoubla leurs forces. Ils prièrent Victor à mains jointes de rassembler tout son courage. Ils suivraient aussi vite que possible les traces des pas et rejoindraient peut-être avant la fin du jour les voyageurs qui les précédaient. Ils marchèrent encore pendant une couple d'heures, se reposant un peu de temps en temps pour permettre à Roozeman de reprendre haleine.

Comme ils allaient déboucher dans un

petit vallon boisé, Donat, qui marchait le premier, recula avec un cri d'anxiété et bégaya :

— Un homme, j'ai vu un homme ! Il est là, contre un arbre, droit devant nous ! Il est à moitié nu. O bon Dieu ! c'est un sauvage, je crois. Qu'allons-nous faire ?

— Restez ici, derrière les hêtres, et cachez-vous, répondit Jean Creps. Je verrai ce que c'est.

Il se coucha par terre et rampa jusqu'à la lisière du bois. Après quelques minutes, il retourna près de ses camarades et leur dit :

— C'est horrible ! L'homme que tu as vu est mort ; il paraît lié à un arbre ; son corps et sa figure sont couverts de sang desséché. Venez, approchons.

Kwik n'était pas très pressé ; il suivait pas à pas et regardait en tremblant autour de lui ; car la seule idée d'avoir vu un sauvage californien avait suffi pour le frapper d'une vive frayeur.

Ils contemplèrent, muets et frémissants, le cadavre que d'innombrables blessures rendaient méconnaissable.

— Comme ce pauvre homme doit avoir souffert ! soupira Creps. Voyez, on l'a percé de coups de couteau tandis qu'il vivait encore, car le sang a coulé de chaque blessure.

— Si nous creusions une tombe pour le malheureux ? demanda Victor.

— Mais y a-t-il sur la terre des monstres assez cruels pour martyriser ainsi leur prochain ? murmura Donat avec indignation.

— Ciel ! s'écria Jean Creps, qui recula en frémissant ; oserai-je en croire mes yeux ? Ce que nous voyons ici, c'est la justice de Dieu ! Ce cadavre, ce cadavre, c'est le matelot !

— Impossible, tu te trompes, bégaya Kwik.

— Non, vois, le petit doigt manque à la main gauche.

— Mais le matelot a une vilaine grosse tête ; le cadavre a une tête fort petite.

— Tu ne comprends pas ce que cela signifie ! Il est scalpé.

— Quoi ? que dis-tu ? s'écria Donat, tremblant de tous ses membres ; scalpé ? la tête écorchée ? Qui a fait cela ? Pour l'amour de Dieu, parle !

— Qui ? les sauvages californiens sans doute. Dieu les a choisis pour venger la mort de Pardoes.

Donat n'écoutait plus. Il tira Victor par le bras, et murmura avec une impatience fiévreuse :

— J'en ai assez, de cet affreux spectacle. Venez, messieurs, pour l'amour de Dieu, venez ! Il me semble que je me vois déjà moi-même lié à un arbre, sans peau sur le crâne. Nous sommes ici dans un repaire de sauvages. Venez, ou je m'enfuis seul, aussi loin que mes jambes pourront me porter.

Les autres se virent forcés de le suivre. Lorsqu'ils eurent marché pendant quelque temps avec une folle rapidité, Victor s'affaissa sur lui-même et implora quelques instants de repos.

— Quel terrible châtement ! quel mort horrible ! soupira Creps pensif. Qui sait s'il n'a pas vécu une journée entière après cette cruelle torture.

— Le matelot était un lâche coquin, répliqua Kwik ; mais, soit dit entre nous, si c'est une punition je la trouve un peu forte. Je ne souhaite pas au plus grand malfaiteur d'être écorché. Ah ! cela doit être terrible, se sentir ainsi écorché tout vif ! Ah ça ! ces démons de sauvages traitent donc ainsi les gens par pur plaisir.

— As-tu oublié ce que Pardoes nous a raconté. C'est une habitude des sauvages californiens de lier leurs prisonniers de guerre à un arbre afin de s'exercer au tir à l'arc sur leurs corps. Dieu sait combien d'heures le matelot a entendu siffler à ses oreilles les flèches qui devaient le tuer. Quelle horrible fin !

— Et que peut être devenu notre or ? intarrompait Donat.

— Les sauvages californiens connaissent le prix de l'or. D'ailleurs, vous avez vu qu'ils ont pris tout à leur victime, même ses vêtements.

— C'est très agréable, grommela Kwik.

Nous avons plongé dans un puits dont un ours blanc aurait peur ; nous avons risqué notre vie pour un peu d'or, — et pourquoi ? pour enrichir ces monstres sauvages !

Jean Creps reprit son havre-sac ; Donat l'imita, offrit son bras à Victor et avança avec ses compagnons, après s'être arrêté un instant d'un air tout pensif.

— Quelle profonde réflexion te passe tout à coup par la tête ? demanda Creps.

— Eh bien, je réfléchissais, et je me demandais à moi-même si ces scélérats de sauvages sont bien des créatures de Dieu ? Non, cela n'est pas ; Dieu a tout créé. Mais il y a dans notre catéchisme : *Qu'est-ce que l'homme ?* — Réponse : *Une créature de Dieu douée de raison.* Je vous demande si on peut dire cela des sauvages ? Et je conclus comme le sacristain de Natten Haesdonck, ergo, donc, ce sont des animaux et non des hommes.

Ils sortirent bientôt de la forêt et virent un grand plateau, dont le sol pierreux était bien verdi çà et là par quelques plantes, mais ne montrait cependant aucun arbre. Donat, craignant encore des sauvages, hésitait à se risquer dans ce lieu découvert, où l'on pouvait être vu de très loin et de tous côtés ; mais Jean Creps ne voulut pas changer la direction prise. Ils continuèrent donc leur route.

Le soleil brûlait doublement sur ce sol uni ; l'air était étouffant ; la sueur coulait sur le corps des chercheurs d'or. Ils s'arrêtaient tous les quarts d'heure pour laisser respirer un peu Victor. Ils voyaient bien que leur camarade menaçait à tout moment de succomber et que ses jambes avaient à peine la force de le porter. Il ne se plaignait pas, mais il était évident qu'il luttait avec des efforts surhumains contre un épuisement absolu.

Ils ne pouvaient rester où ils se trouvaient alors : il n'y avait ni bois ni eau, et par conséquent aucun espoir de trouver quelque chose à manger. A une demi-lieue de distance, devant eux, ils voyaient le plateau couvert d'un bois épais. S'ils pouvaient arriver jusque là, ils y dresseraient la tente et s'y reposeraient jusqu'au lendemain. Ils encouragèrent de nouveau leur ami, le soutinrent des deux côtés et se traînèrent lentement et en s'affaissant presque eux-mêmes de lassitude, jusqu'à trois ou quatre portées de flèche du bois.

Là, ils sentirent tout à coup que leur ami Victor commençait à peser lourdement sur leurs bras. Ils s'arrêtèrent, le prirent par le milieu du corps et lui demandèrent s'il ne se sentait pas bien. Il n'avait plus la force de répondre. Sa tête retombait sur sa poitrine ; ses bras pendaient inertes le long de son corps.

Un cri perçant trahit l'angoisse de ses compagnons. Ils le laissèrent choir par terre, prirent sa tête dans leurs bras et se mirent, en versant des larmes amères sur son malheureux sort, à lui mouiller le front et les lèvres avec de l'eau.

Victor était étendu là sous leurs yeux, sans connaissance, la pâleur d'un cadavre sur le visage. Malgré tous leurs efforts pour le rappeler à la vie, il resta sans mouvement, comme s'il ne devait plus jamais s'éveiller de ce sommeil de mort.

L'effroi et le désespoir de Donat étaient immenses ; il s'arrachait les cheveux, se labourait la poitrine jusqu'au sang, se jetait sur le corps de son ami, l'embrassait, l'arrosait de ses larmes, et paraissait si égaré, que Creps ne se sentait pas moins de pitié pour lui que pour Victor.

Un cri de joie inexprimable s'échappa de la poitrine du pauvre garçon, lorsqu'il vit Roozeman ouvrir enfin les yeux. Il leva les bras et s'écria, en bénissant le ciel :

— O merci ! merci ! Dieu miséricordieux. Faites de moi ce que vous voulez, accablez moi de souffrances ; mais il a une mère, ah ! laissez-le vivre.

Après avoir regardé pendant quelques instants ses camarades comme un homme qui s'éveille d'un profond sommeil. Victor tenta de les tranquiliser et de les rassurer. Il leur dit qu'il avait eu un évanouissement ordinaire. Il était extrêmement fatigué et à bout de forces ; mais il ne se sentait pas d'autre maladie. Creps et Donat ne le crurent pas d'abord ; ce-

pendant, comme ils le voyaient sourire, leur crainte diminua. D'ailleurs, ils étaient impuissamment consors le sort et devaient se soumettre à la cruelle nécessité.

Aussitôt que la tente fut dressée, Kwik annonça qu'il allait dans le bois employer le reste de la journée à la chasse. Il recommanda Victor aux bons soins de Jean Creps et disparut entre les arbres.

A peine Creps fut-il un quart-d'heure avec Roozeman, que celui-ci manifesta un irrésistible besoin de dormir. Il jeta sa propre couverture par terre et arrangea tant bien que mal une sorte de lit. Victor s'y coucha et sembla plongé, au bout de quelques minutes, dans un profond sommeil.

Creps était assis près du feu, la tête entre ses mains ; des pensées douloureuses pesaient sur lui, car il était profondément courbé et semblait interroger la terre. Souvent un frisson parcourait ses membres ; il fermait convulsivement les poings ou faisait des gestes de colère, ou poussait des soupirs sourds pareils à un hurlement étouffé.

Il faisait presque noir quand Donat revint avec une brassée de sénévés. Il n'avait pu tirer que deux petits oiseaux ; mais ce butin le charmait, parce qu'il servait du moins à restaurer le pauvre Victor.

Il avait plumé les oiseaux chemin faisant et les avait attachés à une branche. Ils furent donc presque immédiatement rôtis. Lorsqu'on éveilla Roozeman pour lui offrir cette appétissante nourriture, il répondit d'une voix très faible qu'il n'avait pas faim et qu'il ne désirait que de pouvoir dormir en repos. On garderait les petits oiseaux rôtis pour le déjeuner du lendemain.

Ils retournèrent près du feu. Jean Creps reprit sa position et tomba dans de profondes réflexions. Il n'avait pas l'air d'entendre ce que Kwik lui disait pendant qu'il faisait cuire les sénévés dans la marmite.

Creps prit pourtant une partie de cette répugnante nourriture ; mais ils en furent bientôt dégoûtés tous deux. Le grossier estomac de Donat même refusa de se charger de ces aliments indigestes.

Après un long silence, Kwik vint s'asseoir à côté de son camarade rêveur, et demanda avec inquiétude :

— Monsieur Jean, vous êtes tout à fait autre que d'habitude. Craignez-vous réellement que notre pauvre ami ne vienne à mourir dans ce désert ?

— Qui vous assure qu'un de nous en sortira vivant ? répondit Jean d'un air sombre. Notre sort est terrible ; mais ne l'avons nous pas mérité ? N'est-ce pas la punition de notre sottise et de notre ingratitude ? Comment ! nous vivons dans la plus belle des patries : dans une contrée où la liberté, la justice, le progrès et la civilisation règnent sur le même trône ? Nous avons des parents, des amis ; nous n'étions pas pauvres. Si nos souhaits n'avaient pas dépassé la raison, nous pouvions attendre de la vie une bonne part de bonheur, de paix et de prospérité. Et qu'avons-nous fait ? Nous avons méconnu les bienfaits de Dieu, les bienfaits de la patrie, pour renoncer à tout, comme des insensés que nous sommes, toi pour l'or, moi pour une vie indépendante ! Tu as de l'or maintenant. Rendra-t-il ses forces à notre pauvre ami ? Peut-il nous empêcher de mourir de faim ? Je suis libre et indépendant. Ah ! ah ! indépendant comme une bête féroce qui a tous ses semblables et toute la nature pour ennemi ; qui se nourrit de plantes, qui est dévorée vivante par des animaux sans nom ! Maudite soit notre folie ! maudite soit l'heure qui m'inspira cette coupable pensée ! maudite soit notre ingratitude envers Dieu !

A la fin de cette violente imprécation, Jean Creps frémit de colère et d'indignation. Donat lui prit la main et dit d'une voix douce :

— Allons, monsieur Jean, ne perdez pas courage. Nous ne sommes certainement pas heureux, et il est bien possible que notre effroyable sort soit une juste punition du ciel ; mais qu'importe tout cela, s'il n'arrive rien de dangereux à notre ami Victor ? Il dort tranquille maintenant ?

Demain, il sera peut-être tout à fait guéri. Nous ne voyagerons plus si vite ; nous nous reposerons beaucoup, nous chasserons quelques heures pendant la journée. Sauf la faiblesse du pauvre Roozeman, je ne sais pas si nous avons beaucoup de raisons de nous plaindre. Nous n'avons pas encore rencontré de bêtes féroces, de brigands ni de sauvages. Il me semble que nous devons en louer Dieu. Allons, monsieur Jean, je sais bien que l'indisposition de Victor seule vous rend si triste, mais ayez bon courage, il guérira, vous dis-je. Tant qu'il y a vie, il y a espoir ; après la souffrance vient la joie, et d'ailleurs, nous ne pouvons que porter notre croix avec patience jusqu'à la fin.

Jean ne répondit pas grand'chose à ce discours consolant. Il resta assis quelques instants, puis se leva et dit :

— Va te coucher, Donat ; je veillerai et je ferai attention si notre ami n'a besoin de rien. Dans deux heures, je t'éveillerai, et nous nous remplacerons l'un l'autre.

— Ciel ! comme vous m'effrayez ! s'écria Donat. Que craignez-vous ? M. Victor est-il donc dangereusement malade ?

— Non ; mais il ne peut pas rester sans garde. Couche-toi, je t'en prie.

Donat se glissa sous la tente, tandis que Creps reprenait première place près du feu.

(La suite au prochain numéro.)

ÇA ET LA

Le Rév. Charles Tupper, père de Sir Charles Tupper, est mort, la semaine dernière, à la Nouvelle-Ecosse.

* *

Le dernier recensement fait aux Etats-Unis, démontre que la population de ce pays est de 50,152,866 habitants.

* *

Sir John a demandé à ses partisans de ratifier le contrat du Pacifique dans un discours des plus éloquents.

* *

Il est probable que la princesse Louise ne sera de retour à Ottawa qu'au commencement de mai prochain.

* *

A. G. Bussièrès, Ecr., N. P. et percepteur des douanes à la Beauce, a été élu unanimement, le 15 du courant, maire de la municipalité d'Aubert Gallien, dans le comté de Beauce.

* *

On discute toujours dans la Chambre fédérale sur le chemin de fer du Pacifique, sur le syndicat No. 1 et le syndicat No. 2. Après les discours de MM. Tupper, Blake, Langevin et Mackenzie, il reste pourtant peu de chose à dire.

* *

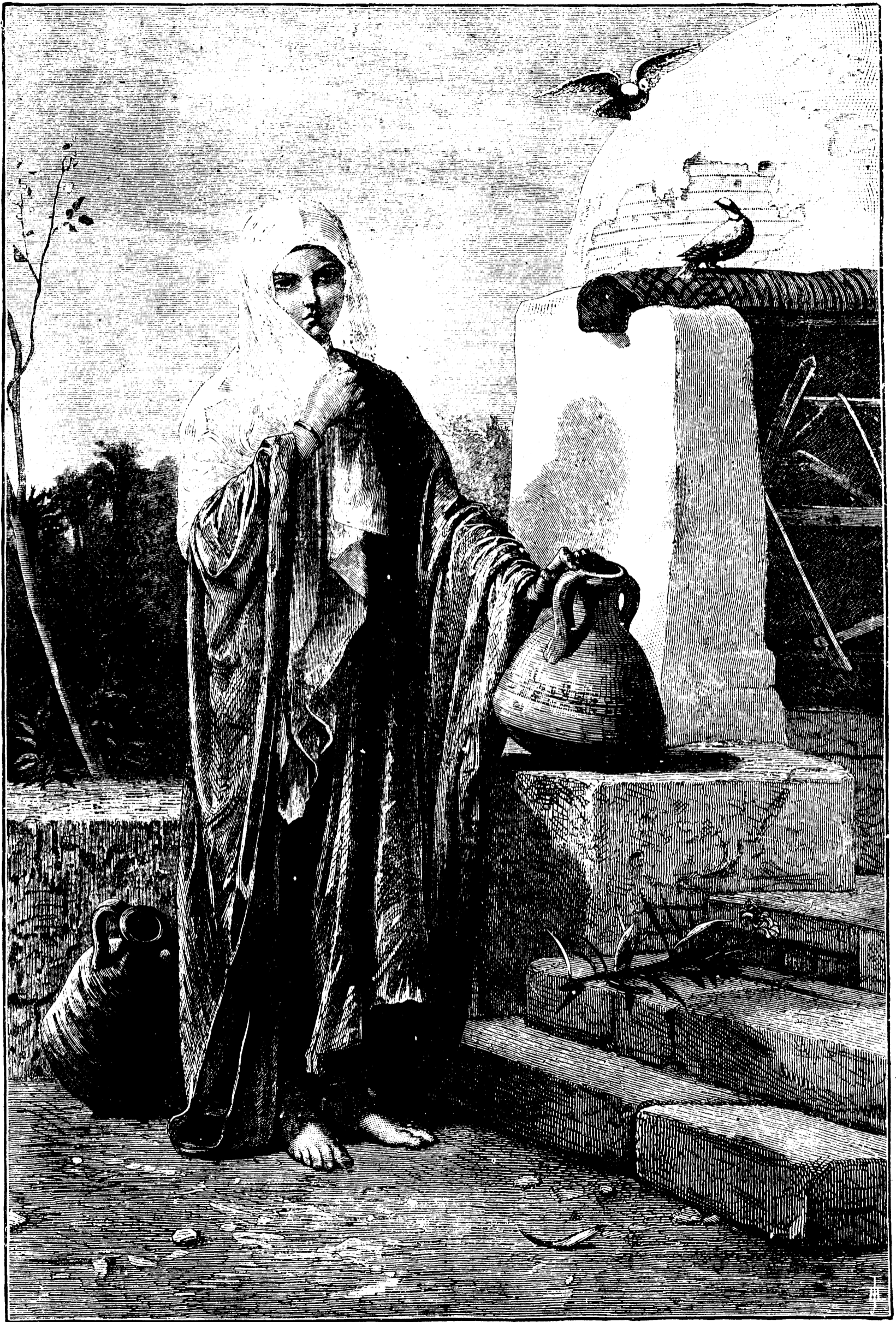
Depuis quelque temps, dit le *Quotidien* l'on remarque avec plaisir que plusieurs Canadiens-Français, de cette ville. (Québec) font l'acquisition de terres dans différents cantons de la province. Que le succès accompagne ces nouveaux colons.

* *

Un journal de Londres dit que le secrétaire d'Etat d'Angleterre, a reçu certains documents l'informant de l'existence d'une société secrète, organisée par les Fédérés des Etats-Unis, et ayant de nombreuses ramifications dans les différentes parties de l'Empire. Cette nouvelle cause beaucoup d'inquiétude.

* *

Nous nous faisons un plaisir de reproduire en partie les articles remarquables publiés par Mgr Lafèche, dans le *Journal des Trois-Rivières* relativement à l'influence indue. On s'attend que pour être logiques la *Minerve*, le *Monde* et plusieurs autres journaux qui ont dénoncé avec violence la loi et les juges qui l'ont appliquée, vont s'efforcer de la faire abroger immédiatement à Ottawa et aussitôt que possible à Québec.



REBECCA AU PUIITS



PROMENADE EN VOITURE D'HIVER A QUÉBEC



MUSICIENS EN PEINE

UN CAPITAINE DE QUINZE ANS

PAR JULES VERNE

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XIII

TERRE ! TERRE !

Cependant, cette confiance, dont s'empressait instinctivement le cœur de Dick Sand, allait être en partie justifiée.

Le lendemain, 27 mars, la colonne de mercure s'éleva dans le baromètre. L'oscillation ne fut ni brusque ni considérable : quelques lignes seulement, mais la progression parut devoir être continue. La tempête allait évidemment entrer dans sa période décroissante, et, si la mer resta excessivement dure, on put constater que le vent diminuait, en remontant légèrement vers l'ouest.

Dick Sand ne pouvait encore songer à mettre de la voile dehors. La moindre voile eût été emportée. Toutefois, il espérait que vingt-quatre heures ne s'écouleraient pas sans qu'il eût la possibilité de créer un tourmentin.

Pendant la nuit, en effet, le vent mollit assez notablement, si on le comparait à ce qu'il avait été jusqu'alors, et le navire fut moins secoué par ces violents coups de roulis qui avaient menacé de le disloquer.

Les passagers commencèrent à réparer sur le pont. Ils ne couraient plus le risque d'être emportés par quelque paquet de mer.

Ce fut Mrs. Weldon qui, la première, quitta le caré où Dick Sand, par prudence, l'avait obligée à se renfermer pendant toute la durée de cet e longue tempête. Elle vint causer avec avec le novice, qu'une volonté vraiment surhumaine avait rendu capable de résister à tant de fatigues. Amaigri, pâle sous le hâle de son teint, il eût dû être affaibli par la privation de ce sommeil, si nécessaire à son âge ! Non ! sa vaillante nature résistait à tout. Peut-être payerait-il cher un jour cette période d'épreuves ! Mais ce n'était pas le moment de se laisser abattre. Dick Sand s'était dit tout cela, et Mrs. Weldon le trouva aussi énergique qu'il l'avait jamais été.

Et puis, il avait confiance, ce brave Sand, et si la confiance ne se commande pas, du moins, elle commande.

— Dick, mon cher enfant, mon capitaine ! dit Mrs. Weldon en tendant la main au jeune novice.

— Ah ! mistress Weldon, s'écria Dick Sand en souriant, vous lui désobéissez à votre capitaine ! Vous revenez sur le pont, vous quittez votre cabine malgré ses... prières !

— Oui, je te désobéis, répondit Mrs. Weldon ; mais j'ai comme un pressentiment que la tempête se calme ou va se calmer !

— Elle se calme, en effet, mistress Weldon, répondit le novice. Vous ne vous trompez pas ! Le baromètre n'a pas baissé depuis hier. Le vent a moli, et j'ai lieu de croire que nos plus dures épreuves sont passées.

— Le Ciel t'entende, Dick ! Ah ! tu as bien souffert, mon pauvre enfant ! Tu as fait là... — Mon strict devoir, mistress Weldon.

— Mais vas-tu pouvoir enfin prendre quelque repos ?

— Du repos ! répondit le novice. Je n'ai pas besoin de repos, mistress Weldon ! Je me porte bien, Dieu merci, et il faut que j'aie jusqu'au bout ! Vous m'avez nommé capitaine jusqu'au moment où tous les passagers du *Pilgrim* seront en sûreté.

— Dick, reprit mistress Weldon, mon mari et moi, nous n'oublierons jamais ce que tu viens de faire.

— Dieu a tout fait, répondit Dick Sand, tout ! — Mon enfant, je te répète que, par ton énergie morale et physique, tu t'es montré un homme, un homme digne de commander, et avant peu, aussitôt que tes études seront achevées, — mon mari ne me démentira pas, — tu commanderas pour la maison James-W. Weldon !

— Moi... moi !... s'écria Dick Sand, dont les yeux se voilèrent de larmes.

— Dick ! répondit Mrs. Weldon, tu étais déjà notre enfant d'adoption, et maintenant, tu es notre fils, le sauveur de ta mère et de ton petit frère Jack ! Mon cher Dick, je t'embrasse pour mon mari et pour moi !

La courageuse femme aurait voulu ne pas s'attendrir en pressant le jeune novice dans ses bras, mais son cœur débordait. Quant aux sentiments qu'éprouvait Dick Sand, quelle plume les pourrait rendre ! Il se demandait s'il ne pouvait pas faire plus que de donner sa vie pour ses bienaiteurs, et il acceptait d'avance toutes les épreuves qui lui seraient imposées dans l'avenir.

Après cet entretien, Dick Sand se sentit plus fort ; que le vent devint maniable, qu'il lui fût permis d'établir quelque voile, et il ne doutait pas de pouvoir diriger son navire vers un port où tous ceux qu'il portait travaieraient enfin le salut.

Le 29, le vent ayant un peu diminué, Dick Sand songea à rétablir la misaine et le hunier, par conséquent, à accroître la vitesse du *Pilgrim* en assurant sa direction.

— Allons, Tom ! allons, mes amis ! s'écria-t-il, lorsqu'il remonta sur le pont à la pointe du jour. Venez ! J'ai besoin de vos bras !

— Nous sommes prêts, capitaine Sand, répondit le vieux Tom.

— Prêts à tout, ajouta Hercule, il n'y avait rien à faire pendant cette tempête, et je commençais à me rouiller !

— Il fallait souffler avec ta grande bouche, dit le petit Jack. Je parie que tu aurais été aussi fort que le vent !

— C'est une idée, Jack ! répondit Dick Sand en riant. Quand il y aura calme, nous ierons souffler Hercule dans les voiles !

— A vos ordres, monsieur Dick ! répondit le brave noir, en offrant ses joues comme un gigantesque Borée.

— Maintenant, mes amis, reprit le novice, nous allons commencer par enlever une voile de rechange, puisque notre hunier a été emporté dans la tourmente. Ce sera peut-être difficile, mais il faut que cela se fasse !

— Ça se fera ! répondit Actéon.

— Puis-je vous aider ? demanda le petit Jack, toujours disposé à la manœuvre.

— Oui, mon Jack, répondit le novice. Tu vas te mettre à la roue avec notre ami Bat, et tu l'aideras à gouverner.

Si le petit Jack fut fier d'être aide-timonier du *Pilgrim*, il est superflu de le le dire.

— Maintenant, à l'ouvrage, reprit Dick Sand, et, autant que possible, ne nous exposons pas. Les noirs, guidés par le novice, se mirent aussitôt à la besogne. Enverguer un hunier, cela présentait quelques difficultés pour Tom et ses compagnons. Il s'agissait de hisser d'abord la voile roulée sur elle-même, puis de la fixer à la vergue.

Cependant, Dick Sand commanda si bien et fut si bien obéi, qu'après une heure de travail, la voile était enverguée, la vergue hissée et le hunier convenablement établi avec deux ris.

Quant à la misaine et au second foc, qui avaient pu être serrés avant la tempête, ces voiles furent installées sans trop de peine, malgré la force du vent.

Enfin, ce jour-là, à dix heures du matin, le *Pilgrim* faisait route sous sa misaine, son hunier et son foc.

Dick Sand n'avait pas jugé prudent de faire plus de voile. La voileur qu'il portait devant lui assurait, tant que le vent ne mollirait pas, une vitesse de deux cents milles au moins par vingt-quatre heures, et il ne lui en fallait pas davantage pour atteindre la côte américaine avant dix jours.

Le novice fut vraiment satisfait, quand, revenu à la barre, il reprit son poste, après avoir remercié maître Jack, l'aide-timonier du *Pilgrim*. Il n'était plus à la merci des lames. Il n'ait dit bonne route. Sa joie sera comprise de tous ceux qui sont familiarisés quelque peu avec les choses de la mer.

Le lendemain, les nuages couraient encore avec la même vitesse, mais ils laissaient entre eux de grandes trouées, par lesquelles les rayons du soleil se projetaient jusqu'à la surface des eaux. Le *Pilgrim* en était parfois inondé. Bonne chose que cette vivifiante lumière ! Quelquefois, elle s'éteignait derrière une large masse de vapeurs qui filait dans l'est, puis elle reparissait pour disparaître encore, mais le temps redevenait beau.

Les panneaux avaient été ouverts afin de ventiler l'intérieur du navire. Un air salubre pénétrait dans la cale, dans le caré de l'arrière, dans le poste de l'équipage. On mit sécher les voiles humides, qui furent étendues sur les drômes. Le pont fut aussi nettoyé. Dick Sand ne voulait pas que son navire arrivât au port sans avoir fait un bout de toilette. Sans surmener l'équipage, quelques heures, employées chaque jour à cette besogne, devaient la conduire à bonne fin.

Bien que le novice ne pût plus jeter le loch, il avait assez l'habitude d'estimer le sillage d'un navire pour se rendre à peu près compte de sa vitesse. Il ne doutait donc pas d'avoir connaissance de la terre avant sept jours, et, cette opinion, il la fit partager à Mrs. Weldon, après lui avoir montré sur la carte la position probable du navire.

— Eh bien ! A QUEL POINT DE LA CÔTE ARRIVERONS-NOUS, mon cher Dick ? lui demanda-t-elle.

— Ici, mistress Weldon, répondit le novice, en indiquant ce long cordon littoral qui s'étend du Pérou au Chili. Je ne saurais être plus précis. Voici l'île de Pâques, que nous avons laissée dans l'ouest, et, par la direction du vent, qui a été constante, j'en conclus que nous re leverons la terre dans l'est. Les ports de relâche sont assez nombreux sur cette côte, mais de dire celui que nous aurons en vue au moment d'atterrir, c'est ce que nous n'est pas possible en ce moment.

— Eh bien, Dick, quel qu'il soit, ce port sera le bienvenu !

— Si, mistress Weldon, et vous y trouverez certainement les moyens de retourner promptement à San-Francisco. La compagnie de navigation du Pacifique a un service très bien organisé sur ce littoral. Ses steamers touchent aux principaux points de la côte, et rien ne vous sera plus facile que de prendre passage pour la Californie.

— Tu ne comptes donc pas ramener le *Pilgrim* à San-Francisco ? demanda Mrs. Weldon.

— Si, après vous avoir débarquée, mistress Weldon. Si nous pouvons nous procurer un officier et un équipage, nous irons décharger notre cargaison à Valparaiso, ainsi que devait le faire le capt. Hull. Puis nous retournerons à notre port d'attache. Mais cela vous retarderait trop, et, quoique bien attristé de me séparer de vous.

— Bien, Dick, répondit Mrs. Weldon. Nous verrons plus tard ce qu'il conviendra de faire.

— Dis-moi, tu sembles craindre les dangers que présente la terre ?

— Ils sont à craindre, en effet, répondit le novice, mais j'espère toujours rencontrer quelque bâtiment sur ces parages, et je suis même très surpris de n'en pas voir. N'en passât-il qu'un seul, nous entrerions en communication avec lui, il nous donnerait notre situation exacte, et cela faciliterait beaucoup notre arrivée en vue de terre.

— N'y a-t-il donc pas de pilotes qui fassent le service de cette côte ? demanda Mrs. Weldon.

— Il doit s'en trouver, répondit Dick Sand, mais beaucoup plus près de terre. Il faut donc que nous continuions à l'approcher.

— Et si nous ne rencontrons pas de pilote ?... demanda Mrs. Weldon, qui insista pour savoir comment le jeune novice parerait à toutes les éventualités.

— Dans ce cas, mistress Weldon, ou le temps sera resté clair, le vent maniable, et je tâcherai de remonter la côte d'assez près pour y trouver un refuge, ou le vent fraîchira, et alors...

— Alors ?... Que feras-tu, Dick ?

— Alors, dans les conditions où se trouve le *Pilgrim*, répondit Dick Sand, une fois affalé sous la terre, il sera bien difficile de l'en relever !

— Que feras-tu ? répéta Mrs. Weldon.

— Je serai forcé de mettre mon navire à la côte, répondit le novice, dont le front s'obscurcit un instant. Ah ! c'est une dure extrémité, et Dieu veuille que nous n'en soyons pas réduits là ! Mais, je vous le répète, mistress Weldon, l'apparence du ciel est rassurante, et il n'est pas possible qu'un bâtiment ou un bateau-pilote ne nous rencontre pas ! Donc, bon espoir ! Nous avons le cap sur la terre, et nous la verrons avant peu !

Oui, mettre son navire à la côte, c'est là une dernière extrémité, à laquelle le plus énergique marin ne se résout pas sans épouvante ! Aussi, Dick Sand ne voulait pas la prévoir, tant qu'il avait pour lui quelques chances d'y échapper.

Pendant quelques jours, il y eut dans l'état de l'atmosphère des alternatives qui rendirent, de nouveau, le novice très inquiet. Le vent se maintenait toujours à l'état de grande brise, et certaines oscillations de la colonne barométrique indiquaient qu'il tendait à fraîchir. Dick Sand se demandait donc, non sans appréhension, s'il ne serait pas encore forcé de fuir à sec de voile. Il avait si grand intérêt, cependant, à conserver au moins son hunier, qu'il résolut de le garder, tant qu'il ne risquait pas d'être emporté. Mais, pour assurer la solidité des mâts, il fit raidir les haubans et galhaubans. Avant tout, il ne fallait pas compromettre la situation, qui serait devenue des plus graves, si le *Pilgrim* eût été désemparé de sa mâture.

Une ou deux fois aussi, le baromètre remontant, on put craindre que le vent ne changeât cap pour cap, c'est-à-dire qu'il ne passât dans l'est. Il aurait alors fallu prendre le plus près !

Nouvelle anxiété pour Dick Sand. Qu'eût-il fait avec un vent contraire ? Courir des bordées ? Mais, s'il était obligé d'en venir là, que de retards nouveaux et quels risques d'être rejeté au large !

Ces craintes ne se réalisèrent pas, heureusement. Le vent, après avoir varié pendant quelques jours, halnt tantôt le nord, tantôt le sud, se fixa définitivement à l'ouest. Mais c'était toujours une forte brise de grands frais, qui fatiguait la mâture.

On était au 5 avril. Ainsi donc, plus de deux mois s'étaient écoulés depuis que le *Pilgrim* avait quitté la Nouvelle-Zélande. Pendant vingt jours, un vent contraire et de longs calmes avaient retardé sa marche. Ensuite, il s'était trouvé dans les conditions favorables pour gagner rapidement la terre. Sa vitesse même avait dû être très considérable pendant la tempête. Dick Sand n'estimait pas sa moyenne à moins de deux cents milles par jour ! Comment donc n'avait-il pas déjà connaissance de la côte ? Fuyait-elle devant le *Pilgrim* ? C'était absolument inexplicable.

Et, cependant, aucune terre n'était signalée, bien qu'un des noirs se tint constamment dans les barres.

Souvent Dick Sand y montait lui-même. Là, sa lunette aux yeux, il cherchait à découvrir quelque apparence de montagnes. La chaîne des Andes est fort élevée. C'est à dire dans la zone des nuages qu'il fallait chercher quelque pic qui eût émergé des vapeurs de l'horizon.

Plusieurs fois, Tom et ses compagnons furent trompés par de faux indices de terres. Ce n'étaient que des vapeurs de forme bizarre, qui se dressaient en arrière plan. Il arriva même que ces braves gens s'entêtèrent quelquefois dans leur affirmation ; mais, après un certain temps, ils étaient forcés de reconnaître qu'ils avaient été dupes d'une illusion d'optique. La prétendue terre se déplaçait, changeait de forme et finissait par s'effacer complètement.

Le 6 avril, il n'y eut plus de doute possible.

Il était huit heures du matin. Dick Sand venait de monter dans les barres. A ce moment, les brumes se condensèrent sous les premiers rayons du soleil et l'horizon fut assez nettement dégagé.

De la bouche de Dick Sand s'échappa enfin le cri tant attendu :

— Terre ! terre devant nous !

A ce cri, tout le monde accourut sur le pont, le petit Jack, curieux comme on l'est à cet âge, Mrs. Weldon, dont les épreuves allaient cesser avec l'attristement, Tom et ses compagnons, qui allaient enfin remettre pied sur le continent américain, cousin Bénédicte lui-même, qui espérait bien recueillir toute une riche collection d'insectes pour lui.

Seul, Negoro ne parut pas.

Chacun vit alors ce que Dick avait vu, les uns très distinctement, les autres avec les yeux de la foi. Mais, de la part du novice, si habitué à observer les horizons de la mer, il n'y avait pas d'erreur possible, et, une heure après, il fallait convenir qu'il ne s'était pas trompé.

A une distance de quatre milles environ dans l'est, se profilait une côte assez basse, ou, du moins, qui paraissait telle. Elle devait être dominée en arrière par la haute chaîne des Andes, mais la dernière zone des nuages ne permettait pas d'en apercevoir les sommets.

Le *Pilgrim* courait directement et rapidement sur ce littoral, qui s'élargissait à vue d'œil.

Deux heures après, il n'en était plus qu'à trois milles.

Cette partie de la côte se terminait dans le nord-est par un cap assez élevé, qui couvrait une sorte de rade foraine. Au contraire, dans le sud-est, elle s'allongeait comme une fine langue de terre.

Quelques arbres couronnaient une succession de falaises peu élevées, qui se détachaient alors sur le ciel. Mais il était évident, étant donné le caractère géographique du pays, que la haute chaîne de montagnes des Andes formait leur arrière-plan.

Du reste, nulle habitation en vue, nul port, nulle embouchure de rivière, qui pût servir de refuge à un bâtiment.

En ce moment, le *Pilgrim* courait droit sur la terre. Avec la voileur réduite dont il disposait, les vents battant en côte, Dick Sand n'aurait pu l'en relever.

En avant se dessinait une longue bande de récifs sur lesquels la mer, toute blanche, écumait. On voyait les lames déferler jusqu'à mi-falaise. Il devait y avoir là un ressac monstrueux.

Dick Sand, après être resté sur le gaillard d'avant à observer la côte, revint à l'arrière, et, sans dire mot, il prit la barre.

Le vent fraîchissait toujours. Le brick-golette ne fut bientôt plus qu'à un mille du rivage.

Dick Sand aperçut alors une sorte de petite anse dans laquelle il résolut de donner ; mais, avant de l'atteindre, il fallait traverser une ligne de récifs, entre lesquels il eût été difficile de suivre une passe. Le ressac indiquait que l'eau manquait partout.

A ce moment, Dingo, qui allait et venait sur le pont, s'élança vers l'avant, et, regardant la terre, fit entendre des aboiements lamentables. On eût dit que le chien reconnaissait ce littoral, et que son instinct lui rappelait quelque douloureux souvenir.

Negoro l'entendit sans doute, car un irrésistible sentiment le poussa hors de sa cabine, et, quoi qu'il eût à craindre du chien, il vint presque aussitôt s'accouler sur le bastingage.

Fort heureusement pour lui, Dingo, dont les tristes aboiements s'adressaient toujours à cette terre, ne l'aperçut pas.

Negoro regardait ce furieux ressac, et cela ne parut pas l'effrayer. Mrs. Weldon, qui l'observait, crut voir que sa face rougit légèrement et qu'un instant ses traits se contractèrent.

Negoro connaissait-il donc ce point du continent où les vents poussaient le *Pilgrim* ?

En ce moment, Dick Sand quitta la barre qu'il remit au vieux Tom. Une dernière fois, il vint regarder l'anse qui s'ouvrait peu à peu. Puis :

— Mistress Weldon, dit-il d'une voix ferme, je n'ai plus d'espoir de trouver un refuge ! Avant une demi-heure, malgré tous mes efforts, le *Pilgrim* sera sur les récifs ! Il faut nous mettre à la côte ! Je ne ramènerai pas le navire au port ! Je suis forcé de le perdre pour vous sauver ! Mais, entre votre salut et le sien, je n'ai pas à hésiter !

— Tu as fait tout ce que dépendait de toi, Dick ? demanda Mrs. Weldon.

— Tout, répondit le jeune novice.

Et, aussitôt, il fit ses préparatifs pour l'échouage.

Tout d'abord, Mrs. Weldon, Jack, cousin Bénédicte, Nan, durent revêtir des ceintures de sauvetage. Dick Sand, Tom et les noirs, habiles nageurs, se mirent également en mesure de gagner la côte, pour le cas où ils seraient précipités à la mer.

Hercule devait particulièrement veiller sur Mrs. Weldon. Le novice se chargeait du petit Jack. Cousin Bénédicte, très-tranquille, d'ailleurs, reparut sur le pont avec sa boîte d'entomologiste en bandoulière. Le novice le recommanda à Bat et à Austin. Quant à Negoro, son calme singulier disait assez qu'il n'avait besoin de l'aide de personne.

Dick Sand, par une suprême précaution, fit aussi monter sur le gaillard d'avant une dizaine de barils de la cargaison qui contenaient de l'huile de baleine.

Cette huile, versée à propos, au moment où le *Pilgrim* serait dans le ressac, devait calmer un

instant la mer, en lubrifiant pour ainsi dire les molécules d'eau, et cette manœuvre faciliterait peut-être le passage du navire entre les récifs.

Dick Sand ne voulait rien négliger de ce qui pouvait peut-être assurer le salut commun.

Toutes ces précautions prises, le novice revint prendre place à la roue du gouvernail.

Le *Pilgrim* n'était plus qu'à deux demi encablures de la côte, c'est-à-dire presque à toucher les récifs. Son flanc de tribord baignait déjà dans l'écume blanche du ressac. A chaque instant, le novice pouvait croire que la quille du bâtiment allait heurter quelque fond de roche.

Tout à coup, Dick Sand reconnut, à un changement dans la couleur de l'eau, qu'une passe s'allongeait entre les récifs. Il fallait sans hésiter s'y engager hardiment, afin de faire côte le plus près possible du rivage.

Le novice n'hésita pas. Un coup de barre lança le navire dans l'étroit et sinueux chenal. EN CET ENDROIT, LA MER ÉTAIT PLUS FURIEUSE ENCORE, et les lames rebondissaient jusque sur le pont.

Les noirs étaient postés à l'avant, près des barils, attendant les ordres du novice.

—Filez l'huile ! Filez ! cria Dick Sand.

Sous cette huile qu'on lui versait à flots, la mer se calma, comme par enchantement, quitte à redevenir plus effroyable un instant après.

Le *Pilgrim* glissa rapidement sur ces eaux lubrifiées et pointa droit vers le rivage.

Soudain, un choc eut lieu. Le navire, soulevé par une lame formidable, venait de s'échouer, et sa mâture était tombée sans blesser personne.

La coque du *Pilgrim*, entr'ouverte au choc, fut envahie par l'eau avec une extrême violence. Mais le rivage n'était pas à une demi-encablure, et une chaîne de petites roches noires permettait de l'atteindre assez facilement.

Aussi, dix minutes après, tous ceux que portait le *Pilgrim* avaient-ils débarqué au pied de la falaise.

(La suite au prochain numéro.)

LA VIE EN PLEIN AIR

Les Arabes disent que parmi les hommes marqués du doigt de Dieu, les premiers sont les Robustes, les seconds les Savants.

Les Robustes conquièrent la quiétude nécessaire aux études des lettrés et jettent l'idée que les savants approfondissent ; sans eux l'ignorance régnerait dans le monde. Le Robuste n'a jamais été jeune, il ne vieillit pas, il reste viril : son front a toujours eu les rides de la sagesse, ses yeux sont brillants, sa narine dilatée jusqu'à l'heure de la mort.

A la guerre il est intrépide, il est brave aussi dans les luttes de la vie, son cœur est large, sa main puissante ; à cheval il est souple, à pied inébranlable, il est ardent sans être fougueux en amour, en guerre comme en chasse.

Par-dessus tout il aime Dieu et sa créature.

Les Arabes appellent M. Ferdinand de Lesseps un Robuste.

Certes nous ne voulons pas faire ici le portrait du Grand Français comme l'a heureusement appelé une bouche éloquente, encore moins nier le savoir de l'ingénieur illustre, membre de l'Académie des sciences ; mais l'homme de cheval et de poudre, le sportsman et le veneur nous appartient.

Né et élevé à Tunis auprès de son père Mathieu de Lesseps, consul de France, son premier jouet fut un fusil, son second un cheval ; avec son frère Jules il fit la grande école buissonnière à travers les maquis. A vingt ans il était cavalier renommé et tireur envié. La vie commença pour lui dans un galop de chasse et par des triomphes cynégétiques.

A l'heure qu'il est, son bras est ferme et sa main sûre ; dans ses rares heures, de loisir il tire au pistolet et envoie sa balle dans un canon du fusil qui lui sert de cible, il décoiffe une bouteille sans la briser. Il y a une quinzaine de jours, chassant chez M. Guichard, il fit, sur un faisan, le plus beau coup de fusil de la séance.

A Tunis, il a, dans une journée, tué jusqu'à cinquante-quatre sangliers. On parle encore de cette prouesse, vieille d'un demi-siècle !

C'est en 1832 qu'il alla pour la première fois en Egypte ; comme d'autres emportent leur carton à chapeau, il emmena son cheval favori.

C'était un barbe admirable de vitesse et de fond. Les pachas le plaisantèrent d'avoir amené des États barbaresques un che-

val dans un pays qui tirait les siens du Nedj. Il proposa une lutte, et l'on organisa une course de seize chevaux, divisés en quatre pelotons : le tunisien fut le vainqueur des vainqueurs. C'est ainsi que furent fondées les courses annuelles d'Alexandre.

Ce même cheval fit triomphalement aussi une chasse à la gazelle dans le désert de Suez, chasse qui dura huit jours et mit sur les dents les meilleurs chevaux du prince Halim. Parmi les chasseurs se trouvait un lord anglais qui avait amené une jument pur sang : la noble bête mourut à la fin de la première journée faisant perdre à son propriétaire un pari de vingt-cinq mille francs tenu par le prince Halim. Quant au barbe, il fournit une longue carrière cynégétique et devint célèbre parmi les Arabes du désert.

La dernière chasse à la gazelle, en Egypte, qu'a faite M. Ferdinand de Lesseps, a eu lieu, il y a deux ans, en compagnie du grand duc Alexis de Russie. Le tableau était royal.

Au commencement de la conquête, M. Ferdinand de Lesseps se trouvait en touriste à Alger ; l'on se battait à Douéra et à Boufarik. Malgré tous les avis, il partit en chasse dans la Mitidja, en compagnie de M. Thierry et de M. Deval, fils de notre dernier consul auprès du Dey. Leurs carniers se bondaient de lièvres et de perdreaux lorsqu'ils tombèrent dans un parti de hadjoutes. On glissa les balles dans les canons ; cette précaution de soldat prise, le diplomate se révéla ; malgré quelques coups de fusils échangés, il arriva à parlementer et il le fit avec tant de finesse et d'à-propos qu'il ramena à Alger les hadjoutes faire leur soumission à la France.

En route, les Arabes lui rabattirent le gibier : ce fut une de ses plus belles journées de chasse.

Sait-on que ce fut à cheval et à la suite d'une partie de chasse que M. de Lesseps obtint la concession de l'isthme de Suez ?

Il attendait depuis longtemps le moment favorable pour expliquer son projet au vice-roi, et le mettre au courant du système, nouveau pour lui, des associations financières, qui peuvent apporter dans un pays des capitaux sans ôter au souverain son influence et en l'aidant, au contraire, à augmenter sa puissance par des moyens destinés à favoriser la prospérité publique.

Zulfikar-Pacha, ami d'enfance et ministre de Mohammed-Saïd, avait promis à M. de Lesseps de le prévenir lorsqu'à l'heure serait propice. Il était en chasse lorsqu'il reçut l'avis d'accourir.

Le vice-roi traversait le désert lybique pour se rendre d'Alexandrie au Caire, il était accompagné d'une petite armée de 11,000 hommes. Il avait installé son camp sur les ruines de Marea, au delà du lac Maréotis. C'est là que M. Ferdinand de Lesseps alla le rejoindre.

Mohammed-Saïd, fastueux comme un prince d'Orient, avait établi sa tente sur une éminence et l'avait fait entourer d'un rempart en pierre sèche avec embrasures dans lesquelles s'allongeaient des canons brillants ; le vice-roi était fier de cet appareil militaire : c'était de la grande *fantasia*.

Le 30 novembre 1854, Mohammed-Saïd était de belle humeur, Zulfikar-Pacha fit prévenir M. de Lesseps qui arriva à cheval dans l'enceinte fortifiée. Le vice-roi accueillit son projet et l'engagea à aller dans sa tente lui préparer un rapport.

Il fallait frapper l'esprit de ce prince amateur du *fantasia* et conquérir l'admiration des grands de l'entourage.

Il s'élança sur son cheval, au risque de se casser le cou, franchit le parapet et descendit la pente au galop.

Le rapport demandé était prêt comme on le pense. Il revint dans l'enceinte par la même voie et aux mêmes périls. L'admiration fut générale, et les Égyptiens dirent :

—C'est un Robuste !

Séance tenante la concession fut accordée.

On sait le reste.

M. de Lesseps fonda Ismaïlia, et tout le

temps qu'il passa dans l'isthme pour surveiller les travaux fut, pour ainsi dire, une longue partie de chasse.

Dans sa grande campagne de propagande à travers l'Europe il a chassé partout, laissant partout la réputation d'un tireur de *primo cartello* et d'un cavalier accompli.

A son dernier voyage dans l'isthme de Panama, il aperçoit sur la rive du Rio-Grande un caïman *querens quem devoret*.

Il saute sur sa carabine, l'affronte et le tue.

—Cela m'a rappelé mes chasses aux crocodiles dans la Haute-Egypte et mes exploits de jeunesse, me dit-il.

M. Ferdinand de Lesseps possède un petit domaine dans le Berry. C'est là où il va se reposer lorsqu'il a quelques jours de loisirs. La chasse est un de ses passe-temps favoris.

Il y a trois semaines environ, il fut invité par M. le duc de Valençay, à assister à une chasse à courre. M. F. de Lesseps suivait la chasse avec l'ardeur qu'on lui connaît, lorsque son cheval trébucha et roula avec lui sur le sol. Il se releva un peu meurtri, cependant il se remit en selle et continua la poursuite.

Il souffrait toutefois de l'épaule droite. Il y a quelques jours, le baron Larrey, son collègue à l'Académie, va le voir et s'informer de l'état de sa santé.

—Je vais bien ; seulement, je souffre un peu de l'épaule.

Et M. de Lesseps lui raconte les détails de sa chute.

—Voyons, lui dit le docteur, essayez d'atteindre votre oreille gauche avec la main droite.

M. de Lesseps essaie et ne peut pas.

—Laissez-moi vous examiner, dit le baron Larrey. Mais venez avec la clavicle cassée, ajouta-t-il. Elle s'est remise naturellement, et vous n'avez plus qu'à continuer... à ne rien faire.

Aujourd'hui, la fracture est remise, et M. de Lesseps peut se pincer l'oreille gauche avec la main droite.

En le quittant, le baron Larrey lui a dit :

—Tout autre à votre place serait couché et dolent. Vous êtes réellement... robuste !

FLORIAN PHARAON.

Mères ! Mères !! Mères !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille. Exiger le véritable qui porte le *fac-simile* de CURTIS et PERKINS sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les pharmaciens. 25 cents la bouteille. Se méfier des contrefaçons.

Toux. — Les *Brown Bronchial Troches* sont propres à guérir la TOUX, le MAL DE GORGE, l'ENROUEMENT et les AFFECTIONS DES BRONCHES. Depuis trente ans que ces TROCHISQUES sont en usage, ils n'ont fait que gagner en popularité. Ce n'est rien de neuf, mais ils ont été expérimentés depuis bien longtemps et ils ont mérité d'être rangés au nombre de ces rares remèdes qui procurent une guérison certaine dans le siècle où nous vivons.

La Gorge. — LES TROCHISQUES DE BROWN POUR LES BRONCHES agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire sur tous les désordres de la Gorge et du Larynx, rétablissant le son de la voix éteinte, soit par le froid ou par épuisement, et la rend claire et distincte. Les *Orateurs* et les *Chanteurs* reconnaissent l'utilité des TROCHISQUES.

UN RHUME, une TOUX, un CATARRHE ou MAL DE GORGE exigent une attention immédiate, vu qu'en les négligeant on peut devenir pulmonaire à un degré incurable. "LES TROCHISQUES DE BROWN POUR LES BRONCHES" vous donneront toujours un soulagement. Déliez-vous des contrefaçons, elles sont très nuisibles. Les véritables "Brown's Bronchite Troches" se vendent seulement par *atta*.

LES FUNÉRAILLES DE CÉSAR

Une scène, ménagée avec art, acheva de livrer la villa entière à Antoine. Un bûcher avait été dressé dans le Champ de Mars. Mais c'était au Forum que devait être prononcé l'éloge funèbre. On y porta le corps en grand appareil, sur un lit divoire, qui fut déposé devant les Rostres, et Antoine se plaça à côté du mort. "Il n'est pas juste, dit-il, qu'un si grand homme soit loué par moi seul. Ecoutez la voix de la patrie elle-même." Et il lut lentement les décrets du sénat qui accordaient à César des honneurs divins, qui le déclaraient saint, inviolable, père de la patrie. Comme il prononçait ces derniers mots, il ajouta, en se tournant vers le lit funèbre : "Et voici la preuve de leur clémence ! Auprès de lui, tous avaient trouvé un sûr asile, et lui-même n'a pu se sauver ; ils l'ont assassiné. Ils avaient juré cependant de le défendre, ils avaient voué aux dieux quiconque ne le couvrirait pas de son corps !" Tendant alors les mains vers le Capitole : "O toi, Jupiter, gardien de cette ville, et vous tous, dieux du ciel, je vous atteste : je suis prêt à tenir mon serment, je suis prêt à le venger."

Alors il s'approcha du corps, entonna un hymne, comme en l'honneur d'un dieu, puis, d'une voix rapide et enflammée, il rappela ses guerres, ses combats, ses conquêtes : "O toi, héros invincible, tu n'as échappé à tant de batailles que pour venir tomber au milieu de nous !" et à ces mots, il arrache la toge qui couvrait le cadavre, il montre le sang qui la tache, les coups dont elle est percée. Les sanglots de la foule éclatent et se mêlent aux siens ; mais ce n'est pas assez. Le corps de César renversé sur le lit était caché aux yeux. Tout à coup on vit se dresser le cadavre, avec les vingt-trois blessures à la poitrine et au visage ; et en même temps le chœur funèbre chantait : "Je ne les ai donc sauvés que pour mourir par eux."

Le peuple croit que César lui-même se lève de sa couche funèbre pour lui demander vengeance. Ils courent à la curie où il a été frappé, et l'incendient ; ils cherchent les meurtriers, et, trompés par le nom, ils mettent en pie es un tribun qu'ils prennent pour Cinna, le prêteur. Des ruines embrasées de la curie, ils saisissent des brandons qu'ils lancent contre les maisons des conjurés ; puis ils reviennent au corps, le prennent et veulent le brûler dans le temple même de Jupiter. Sur l'opposition des prêtres, ils le rapportent au Forum, au lieu où s'élevait le palais des rois. Pour lui faire un bûcher, on brise les tribunaux et les bancs ; les soldats y jettent leurs javelots, les vétérans leurs couronnes, leurs armes d'honneur, leurs dons militaires ; les femmes leurs parures ; on crut voir les Dioscures, Castor et Pollux, apporter eux-mêmes la première torche enflammée. Le peuple passa la nuit entière autour du bûcher. Une comète, qui vers ce temps là se montra au ciel, parut justifier l'apothéose. On s'écria que César était reçu parmi les dieux, et, pour la multitude, ce fut un acte de foi. Afin de consacrer cette croyance populaire et de la rendre plus durable par une image sensible, Octave dressa, dans le temple de Vénus, une statue d'airain de son père adoptif avec une étoile d'or sur la tête ; des médailles représentaient ainsi le nouveau dieu.

Indigestion. — La principale cause de la maladie des nerfs est l'indigestion, laquelle provient de la faible d'estomac. Personne ne peut avoir les nerfs sains et jouir d'une bonne santé sans faire usage des Amers de Houblon pour renforcer l'estomac, purifier le sang, conserver le foie et les rognons à l'état de santé, et enlever toutes les matières nuisibles au système. Voir une autre colonne.

PASTILLES PECTORALES

Ces pastilles sont fortement recommandées contre les Bronchites, Rhumes, Toux opiniâtre, Catarrhe, Extinction de voix, etc., etc.

En vente dans toutes les Pharmacies. Seul propriétaire,

S. LACHANCE, Chimiste,
646, rue Ste-Catherine, Montréal.



"A quel point de la côte arrivons-nous?"



En cet endroit, la mer était plus furieuse

GRAVURES DU FEUILLETON



ACCIDENT SÉRIEUX À MONTRÉAL

LES RUINES DE BETHPHAGE, PRÈS JÉRUSALEM

Le catholicisme continue de plus en plus ses conquêtes en Palestine. Les Annales de Notre-Dame de Sion nous apportent l'heureuse nouvelle de l'achat des saintes ruines de Bethphage, par les Révds Pères Franciscaïns.

Chacun sait qu'après la résurrection de Lazarre, le Sauveur se rendit de Béthanie à Jérusalem. Aux approches de la cité sainte à Jérusalem, Jésus-Christ recommanda à quelques-uns de ses apôtres de s'arrêter à Bethphage, village situé sur le penchant oriental de la Montagne des Oliviers, et de s'emparer, pour son service, de l'âne qu'ils trouveraient lié à la porte d'entrée de l'habitation principale. C'est sur une si modeste monture qu'il voulut faire son entrée triomphale à Jérusalem, précédé d'une foule enthousiaste et d'une légion de jeunes Hébreux. Quelques siècles plus tard, une église s'élevait à Bethphage, sur l'emplacement même d'où partit ce cortège mémorable.

Cette église, comme tant d'autres en Judée, fut détruite de fond en comble; la charrue avait passé et repassé bien souvent sur les assises enfouies et totalement ignorées d'un sanctuaire si précieux, lorsque, il y a environ deux ans, à l'occasion d'une querelle qui s'éleva entre les familles de Siloé et de Djebel-Dour, pour la délimitation d'un champ, on a découvert un bloc magnifique, représentant en bas-reliefs les différentes scènes dont nous venons de parler.

M. le capitaine Guillemot, occupé alors à quelques travaux d'architecture au Carmel de la Montagne des Oliviers, fut averti de ce qui venait de se passer. Il se rendit à Bethphage et reproduisit les formes du bloc et les différents reliefs du monument à peine découvert. La copie de ces dessins a été publiée par un grand nombre de revues archéologiques; et à Jérusalem, Grecs, Russes, Arméniens, se mirent en campagne afin de s'assurer l'acquisition de ce lieu à jamais illustre.

Cependant, Notre-Seigneur réservait cette consolation aux catholiques. Les Révérends Pères Franciscaïns ont mené cette négociation avec tant de prudence et de vigueur que, moyennant la somme de 25,000 francs, ils sont aujourd'hui possesseurs des vénérables ruines.

AVIS

On a besoin, à L'OPINION PUBLIQUE, d'un bon collecteur, compétent et digne de confiance, capable d'offrir toutes les garanties nécessaires, S'adresser à G. B. Burland, gérant du journal.

JEUX D'ESPRIT ET DE COMBINAISONS

Nous prions ceux de nos lecteurs qui enverront des solutions, ou toutes autres communications concernant ce département, d'adresser leurs lettres comme suit: "Jeux d'esprit," bureaux de L'OPINION PUBLIQUE, Montréal.

No. 77.—ÉNIGMES

En Afrique on me voit animal destructeur, Respirer le carnage, inspirer la terreur; Mais aussi l'on me voit embellissant la Perse, Fertiliser toujours les lieux que je traverse.

A. L. G., Rimouski.

N. 78

Connaissez-vous le solitaire
Qu'on ne trouve jamais chez lui,
Quoiqu'il ne soit jamais sorti,
Qui n'eut ni maître ni grammair,
Et parle avec n'importe qui
Toutes les langues de la terre,
Sans jamais faire un quiproquo?
C'est.....

No. 79.—CHARADES

On voyage dans mon premier;
On ne vend jamais mon dernier;
Et l'imprudent qui, d'aventure,
Voudra toucher à mon entier,
Recevra plus d'une piqûre.

ELZ. OUELLET, Hébertville.

No. 80

Rien de plus beau que mon premier;
Rien de plus tendre que mon dernier;
Et souvent rien de maussade comme mon entier.

N. RAYMOND, Montréal.

No. 81
Mon dernier soutient mon premier
Auquel présida mon entier.
J.-E. C.
Lecteur, vous trouvez mon premier dans Lille;
Pour avoir mon second mariez votre fille,
Et mon tout, lecteur,
Géomètre français,
Fut instituteur,
Je le sais.
F. E. LEGENDRE, Québec.

No. 83.—MOTS EN LOSANGE
Le port de la Baltique;
Instrument de labour;
Escalier d'une tour;
Poète satirique;
Frisé! Le négrillon;
La commune boisson;
Face d'un fils unique.
V. P., Isle Dupas.

No. 84
Ami, ce que toujours vous donne l'hérésie;
Je suis père du vent, tirez-vous d'embarras;
Une île de renom dans la Turquie d'Asie;
Un os qui de l'épaule descend à l'avant-bras;
Ouvrage d'un doreur; mot signifiant dessus;
Ce que finalement, on trouve en pardessus.
B. E. P., Berthier.

No. 85.—LOGOGRIPE
Jadis, en mon sein, j'eus plus d'une boîte,
Et fus le sauveur de votre parent.
Si vous me mettez un tricorne en tête,
Je deviens dégradé, ville ou mouvement;
Et vous éprouverez un charme puissant,
En me renversant des pieds à la tête.
V. P., Isle Dupas.

ÉNIGMES—CHARADES
No. 86.—Mon premier est un adjectif numéral;
mon second le nom d'une planète qui ressemble le plus à la terre, et mon tout fut le favori d'un roi de France. — Mlle EMMA CINQUARS, Montréal.
No. 87.—Mon premier se vend; mon second sert à marquer l'ordre; mon troisième vole dans les airs; mon tout est un nom d'homme.

ANAGRAMMES
No. 88.— Quel nom de demoiselle qui peut former l'anagramme: Liemie.
No. 89.— Quel autre nom de demoiselle qui peut former l'anagramme: Ocelanir. — E. T. Gousse, St-Joseph (Beauce).

ONT DEVINE:
Dame J. Giroux, St-Joseph de Gloucester (Ont.) No. 49.
Mlle Dansereau, l'Assomption: No. 56.
Mlle E. M. J. Demers, Montréal: No. 56.
Mlle Catherine Couillard, Rimouski: Nos. 53, 55, 58, 62.
Mlle Mth. L., Côte-des-Neiges: Nos. 47, 54.
Mlle Caroline Drouin, St-Joseph (Beauce): Nos. 54, 55, 56, 57, 58, 62, 63, 64.
Mlle Anna Pellerin, Yamachiche: Nos. 56, 58.
Mlle Emilie Létourneau, St-Joseph (Beauce): Nos. 56, 57, 58, 62, 63, 64.
Is. Enoch Lepage, Québec.—Tous.
V. P., Isle Dupas: Tous.
E. L., Trois-Rivières: Tous.
E. T. Gousse, St-Joseph (Beauce): Tous, excepté Nos. 57 et 60.
B. E. P., Berthier (en haut): Tous.
F. E. Legendre, Québec: Nos. 56, 58, 62.
A. B. Cayouette, Québec: No. 57.
Horace Préfontaine, South Durham (Qué.): Tous, excepté No. 59.
Narcisse Raymond, Montréal: No. 56.
L. A. Létourneau, St-Joseph (Beauce): Nos. 56, 58, 60, 62, 63, 64, 65.

SOLUTIONS
No. 56. Fleur-chou, choufleur; No. 57. Corail; No. 58. Fin-lande; No. 59. Ou-ra-gan; No. 60. Il y avait 30 rhétoriciens et 5 philosophes, ou 22 rhét. et 12 philo., ou 14 rhét. et 19 philo., ou 6 rhét. et 26 philo.; No. 61.
M
M A L
M A R I E
L I S
E
No. 62. Dan-court; No. 63. Chien-dent; No. 64. No. 65.
L I M A J U D A S
I M A N U S A G E
M A G E D A V I D
A N E S A G I L A
S E D A N

Les anciens Canaciens connaissent l'efficacité de la noix longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix longues de McGale, reconnus aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.

On lit dans le *Triboulet*, journal parisien:
Nous apprenons, à la dernière heure, un fait inouï qui révoltera toutes les consciences honnêtes. L'inspecteur primaire, s'étant présenté à l'école communale de Colombes, a prétendu interdire aux enfants de réciter leur prière au début de la classe.
Les enfants auraient résisté à cette injonction incroyable et auraient protesté en criant: "Vive Dieu! Vive la religion!"
On nous assure que, à la suite de cette manifestation, l'inspecteur aurait fait évacuer l'école.

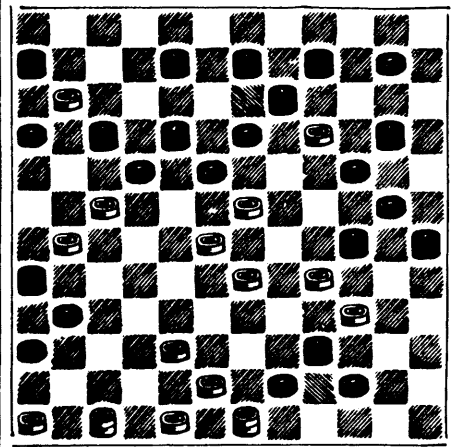
Les annonces de naissances, mariages et décès sont insérées à raison de cinquante centimes.

DÉCÈS
A Montréal, le 21 courant, à l'âge de un mois moins deux jours. Marie Sarah-Joséphine, enfant de M. Jos. Bélanger, relieur.

LE JEU DE DAMES
Adresser toutes les communications concernant le Jeu de Dames à M. J.-E. TOURANGEAU, bureau de L'OPINION PUBLIQUE, Montréal.

Solutions justes du problème 248
Montréal: MM. H. Leclerc, N. Chartier, Z. Pouliot, J.-O. Pément, H.-R. Denis A. Rochon.

PROBLÈME No. 250
Composé par M. P. D. LÉTOURNEAU, North Brookfield, Mass.



BLANCS.
Les Blancs jouent et gagnent
Solutions justes du problème 248

Les Blancs jouent de	Les Noirs jouent de
57	51
18	12
30	24
72	65
34	28
33	27
38	33
37	26
43	10
26	13
60	53
42	36
71	65
53	5
5	66 et gagnent.

Fièvres.—Les fièvres malignes, la constipation, l'engourdissement du foie, la névralgie et les maladies nerveuses se guérissent promptement par l'usage de ce remède si efficace "Les Amers de Houblon." Il répare les ravages de la maladie en purifiant le sang et fortifie les personnes âgées et infirmes. Voir l'annonce dans une autre colonne.

Décisions judiciaires concernant les journaux

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.
2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à lui adresser jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.
3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.
4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

LES ÉCHECS
MONTRÉAL. 27 janvier 1881.
Pour nouvelles littéraires, s'adresser à Mr le Dr T. LAMOURÉUX, 589, rue Ste-Catherine.
Pour problèmes, parties, etc., à Mr O. TRÉPPE, 698, rue St-Bonaventure, Montréal.

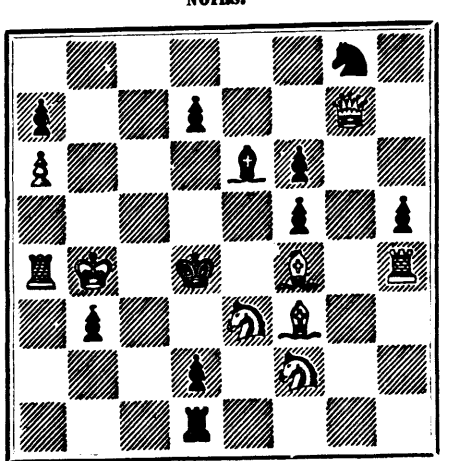
SOLUTIONS JUSTES
Problème No. 257.—MM. M. Toupin H. Lafrenière' Montréal; M. Lalandry, New-York; Un amateur, Ottawa; Trifluvien, Trois-Rivières; N. P., Sorel; V. Gagnon, Québec.

NOUVELLES.
—Les membres du "Montréal Chess Club" et les officiers du *Canadian Spectator* ont présenté à M. C. S Baker, une bourse contenant une somme d'argent, en reconnaissance de son dévouement pour la cause des échecs.
"MONTRÉAL CHESS CLUB."—Le 6 janvier, les membres du "M.C.C." se réunissaient au restaurant Walker, pour prendre part à un splendide souper. On joua d'abord une partie par consultation. M. le principal Hicks conduisait le camp des pièces blanches, et M. Ascher celui des pièces noires; M. Ascher et ses alliés furent les vainqueurs. Durant le souper, des discours furent prononcés par MM. Hicks, Barry, Ascher et Shaw, qui chantèrent à loisir les gloires du jeu d'échecs. Vers la fin de la soirée, il fut convenu, sur motion de M. Baker, secondé par M. J. W. Shaw, de porter un défi au "Toronto Chess Club." Le match sera joué par voie télégraphique. Cette petite fête de famille a été un succès.

TOURNOI D'ÉCHECS PAR CORRESPONDANCE DE HAMILTON
Tableau des parties terminées du 1er novembre au 31 décembre 1880.

No.	Attaque et Défense.	Vainqueurs.	Début.	No. de coups.
63	Hendricks vs Narraway	Narraway	Gambit écossais.	53
64	Burque vs Boivin	Burque	Fianchetto	45
65	Burque vs Judd	Remise	Partie française.	30
66	Clawson vs Narraway	Narraway	Contre Ga. Evans	45
67	Robertson vs Burque	Robertson	Partie de	52
68	Braithwaite vs Boivin	Braithwaite	Partie française.	24
69	Shaw vs Anderson	Remise	Partie du P.D.	18
70	Narraway vs Judd	Judd	Début irrégulier.	30
71	Braithwaite vs Robertson	Henderson	Gambit écossais.	23
72	Narraway vs Burque	Clawson	Gambit écossais.	39
73	Kittson vs Burque	Kittson	Partie française.	29
74	Forster vs Ferris	Forster	Partie française.	49
75	Narraway vs Boivin	Remise	Partie française.	37
76	Ferris vs Clawson	Clawson	Gambit écossais.	17
77	Kyall vs Hendricks	Kyall	Partie française.	40
78	Forster vs Hicks	Remise	Début irrégulier.	36
79	Wyld vs Forster	Forster	Partie française.	66
80	Kittson vs Henderson	Henderson	Gambit écossais.	66
81	Judd vs Clawson	Clawson	Gambit Evans.	35

PROBLÈME No. 259.
Composé par L'Opinion Publique par M. FAYSSER, père, Beauvoisin (Gard), France.



BLANCS.
Les blancs jouent et font mat en 2 coups.
Solution du problème No. 257.
Blancs. Noirs.
1 D 7e G 1 T 3e F ou R 4e F
2 D 7e D 2 ?
3 D ou T, mat.
Solution de la fin de partie No. 11.
Blancs. Noirs.
1 P fait C, échec. Si les Blancs jouent 1 P fait
D, les Noirs feraient échec et mat par 1 T 8e R
1 R 1er R
2 D 6e CR 2 R 1er F. Si 2 R
1er D, les Blancs jouent 3 D pr PD, échec, gagnant la Tour et la partie.
3 D 6e FR, échec 3 R 1er C
4 C 7e R, échec, et mat en 2 coups.

Pas un seul communiste n'a pu sortir vainqueur des urnes aux élections municipales de Paris. Trinquet a été battu dans le quartier du Père Lachaise. Les conservateurs ont élu neuf candidats. Les gambettistes et les radicaux modérés sont en grande majorité.

Prix du Marché de Batail de Montreal

Table listing market prices for various goods including flour (Farine), grains (Grains), dairy products (Laiterie), poultry (Volailles), vegetables (Légumes), meats (Viandes), and other items (Divers) as of January 21, 1881.

Marché aux Bestiaux

Table listing prices for livestock and animal products such as beef (Bœuf), pork (Porc), sheep (Mouton), and various types of wool (Laines).



AVIS

Des soumissions eschétées, adressées au "Surintendant Général des Affaires des Sauvages," et portant la mention "Sommissions pour approvisionnement des Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI de SAMEDI le 29 FEVRIER 1881, pour la livraison des approvisionnements ordinaires des Sauvages...

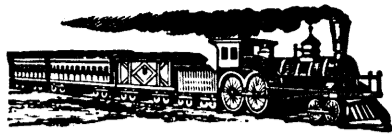
Mercier, Beausoleil & Martineau AVOCATS, No. 55, RUE ST-JACQUES, MONTREAL

HON. H. MERCIER, ex-Solliciteur-Général, député de St-Hyacinthe. CLEOPHAS BEAUSOLEIL, autrefois syndic officiel. PAUL G. MARTINEAU, B.C.L.

ORGUE A VENDRE

Fait par un des meilleurs manufacturiers de la Puissance, un excellent instrument, sera vendu à bon marché. S'adresser au bureau de ce journal.

50 Cartes-Chromos lithographiés. No. 2, 10 cts. Gros troussseau pour les agents, 10 cts. GLOBE CARD Co., Northford Ct.



CHEMIN DE FER Q.M.O. & O.

CHANGEMENT D'HEURES

A PARTIR DE JEUDI, 23 DEC. 1880.

Table showing train schedules for the Q.M.O. & O. railway, including departure and arrival times for various stations like Ottawa, Hochelaga, and Québec.

Sur tous les Trains pour Passager il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit. Les Trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les trains allant à et venant de Québec.

Bureaux Général, 13, Place d'Armes

BUREAUX DES BILLETS: 12 PLACE D'ARMES, 2.2 RUE ST-JACQUES, MONTREAL. VISA-VUE L'HOTEL ST-LOUIS, QUEBEC. L. A. SÉNÉGAL, Surintendant-Général.

Advertisement for 'POUDRE à PÂTE VICTORIA' by D.C. Brosseau & Cie, featuring a portrait of a woman and text describing the product as 'La seule Certifiée Pure par le Prof. J. Baker Edwards, Analyste.'

AVIS AUX PHOTOGRAPHES

A louer, garni et meublé, l'un des plus anciens établissements de Montréal. Y compris chambre obscure, lentilles et tout l'appareil nécessaire avec 10,000 négatives amonablement, échantillons de cadres, boîtes, etc.

PATINS! PATINS!

CORNICHES ET ROULEAUX DE RIDEAUX, BANCS D'ESCALIER, VAISSEAUX DE CUISINE FAIENCÉS

CHEZ L. J. A. SURVEYER, 524, RUE CRAIG.

BOTANIQUE

Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA, à l'usage des maisons d'éducation, par l'abbé J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

S'adresser à LA CIE. DE LITHO. BURLAND, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

50 CHROMOS en caractères neufs, 10 cts. par la mille 40 agents. Échantillons, 10 cts. U. & CARD Co., Northford.

Advertisement for 'FER BRAVAIS' medicine, featuring an illustration of a person on a horse and text describing its benefits for various ailments like anemia and weakness.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE

Advertisement for 'THE COOK'S FRIEND' flour, stating 'NE FAILLIT JAMAIS ET EST Vendue chez tous les Épiciers respectables.'

Ecole d'Agriculture de L'Assomption

Enseignement GRATUIT théorique et pratique. \$6.00 par mois donnés aux élèves boursiers par le Conseil d'Agriculture. COURS de 2 ans, comprenant Géométrie, Arithmétique, Orthographe, Agriculture, dans toutes ses parties, Art Vétérinaire, Droit Rural, etc.

ASSURANCE FINANCIERE De Paris (France)

Toutes vos dépenses seront remboursées si vous exigez de vos fournisseurs des Bons d'Escompte de l'Assurance Financière. Ils ne vous coûtent rien que la peine de les demander. Quand vous en avez pour \$20 entre les mains, il vous suffit de les envoyer soit à Montréal à la succursale, soit à l'agent du district, qui vous donne en échange une Police de \$20, numérotée, à votre nom, garantie par des Titres de rentes du Gouvernement Français.

Forrest, Patenaude & Cie., AGENTS GÉNÉRAUX, 17, rue St-Jacques, Montréal.

Advertisement for 'AMERS DE HOUBLON' (Hop Bitters) by the 'MAISON DE LA MANDRAGORE', claiming to cure various ailments and improve health.

M. J. H. BATES, Agent d'Annonces, 41, PARK ROW (bâtisses du Times), est autorisé à signer tous contrats pour annonces, à nos plus bas prix dans L'Opinion Publique.

M. E. DUNCAN SNIFFIN est autorisé à signer des contrats pour annoncer dans L'OPINION PUBLIQUE, à nos plus bas prix, à nos bureaux, au ASTOR HOUSE, NEW-YORK.

NOUVEAU PROCÉDE.

PHOTO-ELECTROTYPE

La Cie. Lithographie Burland, Nos 5 et 7, RUE BLEURY.

L'honneur d'annoncer qu'elle seule a le droit d'exploiter Montréal le nouveau procédé pour faire des ELECTRO-TYPIES avec des

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME

Gravures sur bois, ou Photographies,

convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Éditeurs des ELECTROTYPIES de livres ou autres publications, de format agrandi ou rapetissé, à très-bon marché.

ESSAYEZ-LE!

AVIS!

The Scientific Canadian

AND PATENT OFFICE RECORD.

Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus récents et les plus utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et l'instruction des Ouvriers du Canada.

ARTICULTURE, HISTOIRE NATURELLE, JEUX ET AMUSEMENTS POPULAIRES, OUVRAGES DE FANTAISIE ET A L'AILLÉ, GUILLE POUR DAMES, ET COURTES ET AMUSANTES HISTOIRES.

THE SCIENTIFIC CANADIAN

Conjointement avec le

PATENT OFFICE RECORD

Contient 48 pages remplies des plus Belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être:

ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE.

Prix: Seulement \$2.00 par année.

LA CIE. DE LITHO. BURLAND, PROPRIÉTAIRE ET ÉDITEUR, 5 et 7, RUE BLEURY.

"L'INTENDANT BIGOT"

PAR JOSEPH MARMETTE

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centins. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents. S'adresser à

LA CIE. DE LITHO. BURLAND, 5 et 7 Rue Bleury, Montréal.

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin. Approuvé et recommandé par Mgr. l'Évêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché \$1.20 même par la poste.

S'adresser à LA CIE. DE LITHO. BURLAND, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

CE JOURNAL se trouve sur la liasse, dans le Bureau d'Annonces de MM. GEO. F. ROWELL & CIE., (No. 10, RUE SPRUCE), où les contrats peuvent y être passés pour les annonces de

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (LIMITÉE).